



CENTRE  
REGIONAL  
INFORMATION  
JEUNESSE  
Languedoc  
Roussillon

INFORMATION  
JEUNESSE



# guide des

# initiatives



- Monter un projet
- Créer son association
- Aides polyvalentes
- Projets citoyens
- Projets culturels
- Création économique
- Sciences et environnement
- Solidarité et santé
- Europe et international
- Engagement et volontariat
- En savoir plus

en Languedoc-Roussillon

2009 - 3<sup>ème</sup> édition



# le réseau information jeunesse languedoc-roussillon

INFORMATION  
JEUNESSE



Retrouvez la liste du réseau  
Information Jeunesse  
en Languedoc-Roussillon  
sur le  
[www.crij-montpellier.com](http://www.crij-montpellier.com)



ALENYA  
AMELIE LES BAINS  
ARGELES SUR MER  
ARLES SUR TECH  
BAGES  
BANYULS SUR MER  
BOMPAS  
CABESTANY  
CANOHES  
CANET EN ROUSSILLON  
CERET  
COLLIOURE  
CORNEILLA DE LA RIVIERE  
ELNE

ESTAGEL  
ILLE SUR TET  
LE BARCARES  
LE BOULOU  
LE SOLER  
MILLAS  
OLETTE  
PERPIGNAN  
PIA  
POLLESTRES  
PORT VENDRES  
PRADES  
PRATS DE MOLLO LA PRESTE  
RIA SIRACH  
RIVESALTES  
ST CYPRIEN  
ST ESTEVE  
ST LAURENT DE LA SALANQUE  
SALSÈS LE CHATEAU  
THUIR  
TOULOUGES  
VERNET LES BAINS  
VINCA  
VILLENEUVE DE LA RAHO

ALZONNE  
BRAM  
CAPENDU  
CARCASSONNE  
CASTELNAUDARY  
COURSAN  
LEZIGNAN CORBIERES  
LIMOUX  
MAS CABARDES  
NARBONNE  
SALLEES D'AUDE  
SALLEES SUR L'HERS  
SIGEAN  
TREBES

AGDE  
BAILLARGUES  
BEZIERS  
CAPESTANG  
CASTRIES  
FLORENSAC  
CLERMONT L'HERAULT  
FRONTIGNAN  
GANGES  
GRABELS  
LA GRANDE MOTTE  
LATTES  
MARSEILLAN  
MONTPELLIER  
PEROLS  
PEZENAS  
PORTIRAGNES  
SETE  
ST ANDRE DE SANGONIS  
ST MATHIEU DE TREVIERES  
VENDARGUES  
VILLENEUVE LES MAGUELONE

AIGUES MORTES  
AIMARGUES  
ALES  
BAGNOLS SUR CEZE  
BELLEGARDE  
CALVISSON  
CENDRAS  
GARONS  
LE GRAU DU ROI  
LE VIGAN  
MARGUERITES  
NIMES  
ST JEAN DE MARUEJOLS  
ST JEAN DU GARD  
ST QUENTIN LA POTERIE  
SOMMIERES  
UZES  
VAUVERT

AUMONT AUBRAC  
LANGOÑNE  
MENDE  
ST CHELY D'APCHER



**Gérard BESSIERE,**

Directeur Régional  
et Départemental de la  
Jeunesse, des Sports  
et de la Vie Associative  
en Languedoc-Roussillon

*« La jeunesse représente tout à la fois une force d'action et de réflexion incontournable à laquelle notre société s'oblige par un accompagnement et une écoute.*

*Mais parce qu'elle est multiple et que ses besoins traversent tous les secteurs de la société, les politiques publiques conduites à son attention depuis des décennies se sont succédées.*

*La grande diversité des dispositifs et des acteurs occultent, parfois la lisibilité et la cohérence d'ensemble.*

*Face à un tel foisonnement d'informations, il est nécessaire de les regrouper, de les hiérarchiser et de les structurer dans des documents uniques de synthèse. C'est l'objectif que s'assigne le CRIJ concernant l'engagement et l'initiative des jeunes au travers de la nouvelle édition de son guide.*

*Réalisé en partenariat avec la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, il se positionne comme un outil indispensable à la levée des obstacles que représentent la recherche, l'accès et la sélection de l'information.*

*L'initiative et l'engagement des jeunes sont de véritables passeports ouverts sur l'avenir ainsi que des éléments constitutifs d'un portefeuille de compétences indispensables à la professionnalisation et à l'intégration dans la vie active.*

*L'envie, l'engouement du premier pas, se lancer dans une expérience unique au travers d'un projet collectif ou individuel d'utilité sociale, d'intérêt général ou de construction personnelle sont autant d'expériences exaltantes, citoyennes et formatrices de la jeunesse que collectivement nous nous devons d'accompagner et de promouvoir.*

*Puisse cette réédition y contribuer. »*



**Bernard KOHLER,**

Président  
du Centre Régional  
Information Jeunesse  
Languedoc-Roussillon

*« L'expérience acquise lors de la réalisation d'un projet est un atout pour l'avenir. Le porteur de projet se trouve en situation de devoir inventer, organiser, convaincre, réaliser, faire savoir. Ce sont autant de compétences qui pourront être mises en avant, plus tard, tout au long de la vie active. On ne peut, donc, qu'encourager les jeunes à se lancer et à entreprendre dans de bonnes conditions.*

*Pour cela, nous avons répertorié une centaine de bourses et d'aides en Languedoc-Roussillon, pour la plupart d'origine publique, émanant de différents Ministères (Jeunesse et sports, Culture, Education, Environnement...) ou de collectivités territoriales (région, départements, communautés de communes, villes). Nous espérons que ces informations vous aideront à passer de l'idée à l'action.*

*Le réseau Information Jeunesse du Languedoc-Roussillon, constitué de 110 Points et Bureaux Information Jeunesse et du CRIJ, vous accueille pour vous informer et vous aider dans la construction de votre projet. Près de chez vous, sans rendez-vous, dans le respect de la confidentialité, vous pouvez rencontrer un informateur jeunesse, compléter votre information, effectuer des recherches ou des démarches par internet.*

*Chaque année se sont 200 000 jeunes qui fréquentent le CRIJ, les BIJ et les PIJ du Languedoc-Roussillon et obtiennent ainsi des réponses concrètes à leurs questions. N'hésitez pas vous aussi à vous renseigner.*

*Nous vous souhaitons de très belles réussites dans vos projets. »*

**« Notre société a su entretenir une démographie dynamique. Tant mieux. Elle n'a pas su permettre aux jeunes de prendre leur place, toute leur place. Nous ne disons pas « tant pis ». Nous disons « relevons le défi ». La crise peut les toucher en premier lieu. Nos réponses doivent leur donner la priorité. »**

**Martin HIRSCH, Haut-commissaire à la jeunesse**

**edito**

# Sommaire

## 1- Comment monter un projet ?

- La conception du projet
- La construction du projet

p. 4

p. 5  
p. 6

## 2- Comment créer son association ?

- Créer son association Loi 1901
- Moins de 18 ans : les Juniors Associations

p. 8

p. 9  
p. 11

## 3- Les aides polyvalentes

- Les bourses « Envie d'agir » - Haut Commissaire à la Jeunesse
- La bourse de la Région Languedoc-Roussillon
- Les aides aux projets du département de l'Hérault
- Les projets jeunes du Conseil général des Pyrénées-Orientales
- Les bourses de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude
- Le prix Initiative Jeunes de la Banque Populaire du Sud
- Les bourses de la Fondation de France
- Les bourses de la vocation

p. 14

p. 15  
p. 18  
p. 19  
p. 21  
p. 23  
p. 24  
p. 25  
p. 26

## 4- Les projets citoyens

- Le dispositif Label Vie
- L'aide aux projets des jeunes de la ville de Nîmes
- Les bourses de la ville de Montpellier
- Le fonds d'initiatives et citoyenneté de la ville de Perpignan
- Les Conseils de la Jeunesse
- Les Conseils de la Vie Lycéenne
- Les Conseils Universitaires
- Quelques sites utiles

p. 28

p. 29  
p. 30  
p. 31  
p. 32  
p. 34  
p. 35  
p. 36  
p. 37

## 5- Les projets culturels

- Les aides généralistes
- L'Art
- Le Cinéma et la Photographie
- La Littérature
- La Musique
- La Mode
- Le Voyage

p. 38

p. 39  
p. 42  
p. 43  
p. 46  
p. 49  
p. 56  
p. 55

04

monter  
un projet

08

créer son  
association

14

les aides  
polyvalentes

28

projets  
citoyens

38

projets  
culturels





## 6- Les projets de création économique

- L'auto-entrepreneur
- Les organismes d'aides et de conseils à la création d'entreprise
- Les aides financières

**p. 56**

- p. 57
- p. 58
- p. 62

## 7- Les projets pour les sciences et l'environnement

- L'environnement
- Les sciences

**p. 68**

- p. 69
- p. 71

## 8- Les projets pour la solidarité et la santé

- La solidarité
- La santé

**p. 74**

- p. 75
- p. 80

## 9- Les projets avec l'Europe et le reste du monde

- Le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)
- L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
- L'Office Franco-Québécois pour la jeunesse (OFQJ)

**p. 84**

- p. 85
- p. 90
- p. 91

## 10- L'engagement et le volontariat international

- Le contrat de volontariat associatif
- Le volontariat civil
- Le volontariat pour l'insertion
- Les cadets de la République
- Le volontariat de prévention, sécurité et défense civil

**p. 92**

- p. 93
- p. 94
- p. 97
- p. 97
- p. 97

## 11- En savoir plus

**p. 98**



56

création économique

68

sciences et environnement

74

solidarité et santé

84

Europe et international

92

engagement et volontariat

98

en savoir plus

# monter un projet



- La conception du projet
- La construction du projet

p. 5

p. 6

monter un projet

# Comment monter un projet ?

Depuis un certain temps, une idée vous trotte dans la tête. Vous rêvez de la réaliser, mais vous ne savez pas comment vous y prendre. Pour mieux préparer votre passage à l'action, réduire la part de risques et gagner du temps, il convient de se poser dès le départ les bonnes questions. Il s'agit de clarifier son idée.

## La conception du projet

### → Réfléchir sur ses motivations

#### Pourquoi avez-vous choisi ce projet ?

- c'est une idée qui vous tient à cœur,
- un défi que vous vous lancez,
- la réalisation d'un rêve,
- un nouveau départ.

#### Que recherchez-vous à travers votre projet ?

- une façon d'être utile aux autres,
- aller à la rencontre des autres,
- vous faire connaître dans un milieu professionnel, un environnement social,
- un besoin de réalisation, d'investissement.

### → Se préparer et prévoir

#### Votre idée peut-elle se transformer en projet ?

- quelle est votre expérience par rapport au projet ?
- quelles sont les compétences et qualités nécessaires pour réussir votre projet ?
- êtes-vous capable de tout réaliser seul ? Si vous êtes plusieurs, quelles seront les tâches de chacun ?
- avez-vous estimé le temps que vous aurez à consacrer à la réalisation de votre projet ?
- avez-vous une idée du budget nécessaire à votre projet ?
- aurez-vous besoin de financements, de matériels, de conseils, d'accompagnement pour mener à bien votre projet ?
- à quel(s) besoin(s) répond votre projet ?
- allez-vous créer une association ou une entreprise ?

#### Connaissez-vous l'environnement de votre projet ?

- renseignez-vous sur des projets similaires auprès des jeunes qui les ont conduits, des structures qui les ont accompagnés, conseillés voire financés.
- informez-vous auprès des spécialistes du domaine vers lequel vous vous engagez.
- chercher la documentation dans les lieux spécialisés d'information : Centres, Bureaux et Points Information Jeunesse, centres documentaires, Chambres consulaires, etc...
- votre projet porte-t-il sur un thème susceptible d'intéresser vos partenaires potentiels ?
- aura-t-il un impact local ?

**Un bon conseil :** Il faut que le projet vous ressemble. L'autonomie et la réflexion personnelle face à la masse de conseils que vous pourrez recevoir sont très importantes ».

### La construction du projet

#### → Transformer un projet réaliste en un projet réalisable

Pour que votre projet se concrétise, vous devez être capable de répondre précisément aux questions suivantes :

- qui est ou qui sont le (les) porteur(s) du projet ?
- quel est ce projet ?
- quel(s) est (sont) le (les) objectif(s) du projet ?
- où se déroule le projet ?
- comment souhaitez-vous le mettre en œuvre ?
- quel est le public visé (ou les publics) ?
- quelle est la durée du projet ?
- combien cela va-t-il coûter ?
- qui va le financer ? et sur quels critères ?

Au terme de cette première étape de réflexion sur tous les aspects de votre projet, il est possible de passer à la phase suivante : l'écriture du dossier de présentation de votre projet.

#### → Rédiger votre dossier de présentation

Ce dossier constituera votre premier outil de communication auprès des partenaires privés ou institutionnels que vous allez solliciter tout au long de la réalisation de votre projet. Il s'agit de les inciter à vous donner un coup de pouce.

Votre réussite dépend autant de la pertinence de votre projet que de la qualité de votre dossier de présentation.

Il doit permettre au lecteur :

- de comprendre rapidement de quoi il s'agit,
- de savoir qui est le porteur du projet,
- d'évaluer la qualité de préparation du projet,
- de prendre position sur le projet.

Pour cela, on retrouve plusieurs éléments dans le dossier de présentation :

- **le page de couverture originale** : évitez une présentation trop sobre, essayez de l'enrichir avec une belle illustration (photo, dessin, logo). Votre originalité ne doit pas mettre en doute le sérieux de votre projet.

- **le titre** : il doit être accrocheur.

- **la présentation synthétique du projet** : Exposez votre idée, ses caractéristiques, ses objectifs, son originalité, mais aussi le lieu et la période de réalisation.

Présenter une analyse détaillée de votre projet en précisant à quels besoins il répond, quels sont les moyens (humains, financiers, matériels) mis en œuvre, les prolongements envisagés ou souhaités (insertion professionnelle, développement de l'activité, exposition...), les partenaires techniques ou financiers qui le soutiennent, l'intérêt pour la structure que vous sollicitez et la communication que vous comptez en faire.

- **le budget** : c'est sur cet aspect, dans la plupart des cas, que l'on jugera de votre sérieux et de votre aptitude à gérer financièrement votre dossier. Votre plan de financement doit être continuellement revu en fonction de vos contacts avec les partenaires. Soyez vigilant !!



## Monter un projet

Votre budget prévisionnel a pour but de récapituler toutes les dépenses et les ressources nécessaires et se présente sous la forme d'un tableau à deux colonnes :

**Les dépenses :** toutes les dépenses doivent être prévues, chiffrées et justifiées. Les sommes ne doivent pas être approximatives. Vous n'avez aucun intérêt à sous-estimer les dépenses afin de rassurer votre interlocuteur. Vous risquez de vous trouver à court de crédit pour finaliser votre projet.

**Les recettes :** Les organismes de soutien seront sensibles à la part de financement personnel qui atteste de la motivation du ou des participants. La grande majorité des organismes financeurs demandent au(x) porteur(s) de projet d'être cofinancés ou bien d'avoir une part d'autofinancement.

Le budget prévisionnel doit être le même pour tous les organismes à qui vous faites une demande.

**Attention :** une demande de subvention n'implique pas obligatoirement l'obtention de cette subvention. Le montant demandé n'est pas forcément celui accordé.

### Exemple de budget prévisionnel d'un spectacle de théâtre

DEPENSES	RECETTES
<b>Achats :</b> décors, costumes, fournitures, maquillage	<b>Apports personnels :</b> financiers, en nature
<b>Services extérieurs :</b> Location de salle de répétition, location de salle de spectacle, transport du décor, assurances, achat de droits d'auteur	<b>Subventions :</b> Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Conseil Régional, Conseil Général, Ville, autres...
<b>Communication :</b> Fabrication des dossiers, impression de tracts et d'affiches, annonces radio, affranchissement, téléphone / fax, frais de déplacements	<b>Ventes diverses :</b> vente de billets, autres...
	<b>Financements privés :</b> Sponsors, parrainage privés, dons de matériel
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>

- **les annexes :** elles contiennent tous les documents qui apportent des compléments d'informations utiles : lettres de soutien, de caution, articles de presse, promesses de reportage...

- **contact :** indiquez les coordonnées précises où l'on peut vous joindre.

Après le déroulement de l'action, vous pourrez être amené à fournir certains documents aux organismes financeurs de votre projet. Pour l'ensemble des dispositifs, au moins un bilan/évaluation qualitatif et quantitatif de l'action est demandé. N'oubliez pas de vous renseigner auprès de vos partenaires !

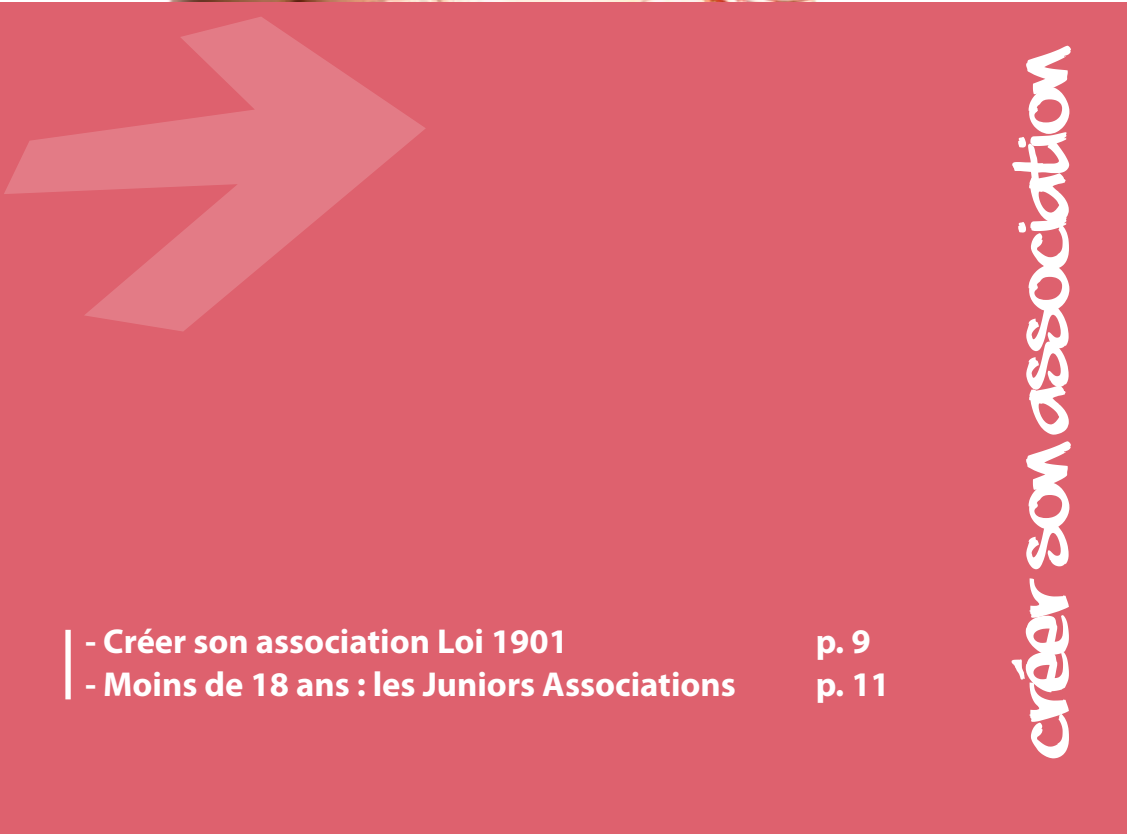
**Quelques Conseils :** Un dossier de demande subvention n'est pas un exercice littéraire, mais un outil de compréhension un maximum intelligible, précis, limpide, facile d'accès, ordonné.

- formuler des phrases claires et concises,
- aérer votre présentation,
- utiliser des titres,
- faire des énonciations par point,
- mettre en valeur les principaux arguments,
- ne pas mettre trop d'idées et d'éléments différents sur une même page.

Enfin, ne pas hésiter à travailler son aspect esthétique, sa forme visuelle, pour en faire un objet également agréable à avoir entre les mains et sous les yeux... il n'en sera que plus remarquable.

Source : CROUS

# créer son association



- Créer son association Loi 1901
- Moins de 18 ans : les Juniors Associations

p. 9  
p. 11

créer son association

# Comment créer son association ?

## Créer son association Loi 1901

Les associations à but non lucratif peuvent se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable. Toutefois, **pour exister légalement**, demander des subventions, soutenir une action en justice ou éventuellement acheter ou vendre en son nom, **une association doit être déclarée**.

### La déclaration

Pour déclarer une association, il faut s'adresser à votre préfecture avec un dossier comprenant une déclaration en deux exemplaires datée et signée par au moins deux membres du bureau, précisant :

- le titre exact et complet de l'association suivi du sigle s'il y a lieu,
- l'adresse du siège social et éventuellement celle des autres établissements (une boîte postale est insuffisante),
- l'objet de l'association.

La déclaration mentionnera les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, domiciles, nationalités et professions des personnes chargées de la direction, de l'administration ou de fonctions dans le bureau de l'association.

Vous devez joindre sur papier libre deux exemplaires des statuts, datés et certifiés conformes par au moins deux personnes ou membres fondateurs.

**Cette déclaration est gratuite**

### La publication au Journal Officiel

C'est la seule preuve de l'existence juridique de l'association. Il faut donc vous procurer plusieurs exemplaires du Journal Officiel - [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### → Comment procéder ?

A réception du récépissé de déclaration dans les cinq jours qui suivent la remise du dossier complet, adressez une demande d'insertion au Journal Officiel (imprimé à obtenir à la préfecture) ou directement aux Journaux Officiels. Il vous en coûtera 43 euros.

### → Qui contacter ?

#### AUDE

**Préfecture Départementale**  
52 rue Jean Bringer  
11000 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 10 27 00  
[www.aude.pref.gouv.fr](http://www.aude.pref.gouv.fr)  
Dossier à télécharger en ligne

#### GARD

**Préfecture Départementale**  
10 av Feuchères  
30000 NIMES  
Tél : 04 66 36 40 40  
[www.gard.pref.gouv.fr](http://www.gard.pref.gouv.fr)  
Déclaration sur papier libre

#### HERAULT

**Préfecture Départementale**  
34 place des Martyrs de la  
Résistance  
34062 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 61 61 61  
Déclaration sur papier libre  
Pas de dossier en ligne

#### LOZERE

**Préfecture Départementale**  
4 rue Rovère – BP 30  
48000 MENDE  
Tél : 0821 80 30 48  
[www.lozere.pref.gouv.fr](http://www.lozere.pref.gouv.fr)

#### PYRENEES-ORIENTALES

**Préfecture Départementale**  
24 quai Sadi Carnot  
66951 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04 68 51 66 66  
[www.pyrenees.orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees.orientales.pref.gouv.fr)

#### Pour plus d'infos :

<http://vosdroits.service-public.fr>  
3939 ALLO SERVICE PUBLIC

## Créer son association

### ➔ Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA)

Les Points d'Appui apportent gratuitement assistance, information et orientation, appui et suivi aux acteurs associatifs et aux porteurs de projets collectifs dans le cadre d'entretiens pour :

- finaliser le projet,
- créer une association et rédiger ses statuts,
- élaborer un budget,
- monter un projet et identifier les partenaires ou financeurs pouvant aider à le réaliser,
- recruter un premier salarié pour aider les bénévoles de l'association,
- accompagner le passage de relais des instances dirigeantes,
- rechercher des partenaires,
- bénéficier d'une médiation lors des situations de crise, ...

## AUDE

### Centre d'Information et d'Initiative des Jeunes Audois (CIJA)

48 Rue Antoine Marty - BP 855  
11855 CARCASONNE Cedex 9  
Tél : 04 68 11 29 34  
Fax : 04 68 77 52 89  
information.jeunesse@wanadoo.fr  
animationcija@orange.fr  
Correspondante :  
Sabine ALBEROLA

### ADHCO Centre Social

CPIE Hautes Corbières  
23 rue de la Gare  
11330 MOUTHOMET  
Tél : 04 68 70 18 50  
Fax : 04 68 46 19 44  
adhco.assoc@wanadoo.fr

## GARD

### Association de Conseil en Gestion Aux Associations (ACEGAA)

Maison des initiatives  
Parc Kennedy - Bât. C 285  
Rue Gilles Roberval  
30900 NIMES  
Tél : 04 66 68 20 27  
Fax : 04 66 02 42 32  
contact@acegaa.org  
www.acegaa.org  
Correspondant :  
David LAVIGNOTTE

## HERAULT

### i.Projet Echanges Internationaux Culture Citoyenneté (i.PEICC)

139 rue de Bari  
34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 16 46 02 /  
04 67 03 35 28  
Fax : 04 67 45 49 33  
i.peicc@voilà.fr  
www.i-peicc.fr  
Correspondante :  
Karine AMBLARD

## NOUAS

710 et 925 rue d'Alco  
34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 10 02 17  
Fax : 04 67 03 45 07  
p.boilait@nouas.org  
www.nouas.org  
Correspondant :  
Philippe BOILAIT

### Cap Projet

Animation-Formation-Conseil  
33 rue Jean Vilar  
34200 SETE  
Tél : 09 54 67 36 84  
capprojet@yahoo.fr  
Correspondant : Olivier JEANNE

## PYRENEES-ORIENTALES

### Centre d'Information et de Ressources Associatives (CI&RA)

15 rue Ferdinand Buisson  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 66 55 46  
Fax : 04 68 66 52 14  
contact@cierasso.org  
direction@cierasso.org  
www.cierasso.org  
Correspondant :  
Christophe MAQUEDA



## Créer son association

### Moins de 18 ans : les juniors associations

#### → Qu'est-ce qu'une Junior Association ?

L'association est l'outil adéquat pour réaliser des projets, prendre des initiatives et des responsabilités, ou encore s'engager dans une cause commune. La Junior Association permet aux jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets.

Les outils que propose le réseau Junior Association :

- une assurance pour couvrir vos activités,
- l'ouverture d'un compte bancaire pour une gestion directe de votre budget,
- des outils pour faciliter votre organisation,
- un accompagnement pour vous permettre d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches à entreprendre et en mettant l'expérience et le savoir-faire des membres fondateurs à votre disposition.

**Tout groupe de jeunes ayant une volonté de créer une ou plusieurs activités communes, peut se constituer en Junior Association et demander l'habilitation au Réseau National.**

Nicolas a créé, avec ses amis, une junior association qui a pour but la mise en place de réseaux de jeux informatiques : « après la création de cette association nous avons pu, par exemple, obtenir une salle pour réaliser nos projets et donc augmenter le nombre des participants. »

C'est une démarche de projet simple, il suffit de répondre à ces questions :

- En quoi consiste votre projet ?
- Comment est née l'idée ?
- Combien serez-vous ?
- Comment allez-vous vous organiser ?
- Quelles seront les prochaines actions ?
- Quels seront les besoins pour les réaliser (matériels, locaux, humains, financiers) ?
- Quels seront les contacts utiles (communes, associations, institutions...)?

**Astuce :** l'élaboration de ce dossier peut être menée avec l'assistance d'une personne ressource.

note

**Un bon conseil :** Il ne faut pas trop attendre des autres. Agir, c'est aussi ne pas dépendre d'autrui pour réaliser son projet.

#### → Comment faire ?

Le fonctionnement est très simple. Vous devez faire une demande d'habilitation auprès du réseau national des Juniors Associations qui est le seul autorisé à délivrer « le label Junior Association ».

## Créer son association

### → Qui contacter ?

#### Réseau National des Juniors Associations

3 rue Récamier  
75007 PARIS  
Tél : 01 43 58 98 70  
contact@juniorassociation.org  
www.juniorassociation.org  
Correspondante : Alice IDRAC

Le relais départemental est l'interlocuteur des jeunes et de toute personne souhaitant s'informer sur les Juniors Associations. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des jeunes.

#### Le réseau National dispose de relais dans toute la région :

### AUDE

#### Ligue de l'enseignement

22 rue Antoine Marty BP 24  
11020 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 11 43 00  
federatif@fol11.org  
Correspondante :  
Florence LENOBLE

### GARD

#### Fédération des Associations Laïques d'Education Populaire 30

60 rue Pierre Sépard  
30000 NIMES  
Tél : 04 66 36 31 31  
culture@laliguegard.fr  
Correspondant : Jean Fontaine

### HERAULT

#### Ligue de l'enseignement

**FOLH 34**  
Immeuble Edouard VII  
22 rue de Claret  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 04 34 90  
education@laligue34.org  
Correspondant :  
Morgan CHAUVEL

#### MJC de Béziers

13 A Bd Duguesclin  
34500 BEZIERS  
Tél : 04 67 31 27 34  
esmeralda.meassies@  
mjc-béziers.org  
Correspondante :  
Esmeralda MEASSIES

### LOZERE

#### Ligue de l'enseignement

**Fédération de Lozère**  
23 rue de la Chicanette - BP 16  
48001 MENDE Cedex  
Tél : 04 66 49 00 30  
fol48@fol48.org  
Correspondant :  
Daniel GONZALEZ

### PYRENEES-ORIENTALES

#### Ligue de l'enseignement Fédération des Pyrénées Orientales

1 rue Michel Doutres  
66027 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 08 11 11  
ufolepfol66@laligue.org  
Correspondant :  
Michel BARTHES





## Créer son association



# aides polyvalentes



- Les bourses « Envie d'agir »  
Haut Commissaire à la Jeunesse p. 15
- La bourse de la Région Languedoc-Roussillon p. 18
- Les aides aux projets  
du département de l'Hérault p. 19
- Les projets jeunes du Conseil général  
des Pyrénées-Orientales p. 21
- Les bourses de la Caisse d'Allocations  
Familiales de l'Aude p. 23
- Le prix initiative jeunes de la Banque  
Populaire du Sud p. 24
- Les bourses de la Fondation de France p. 25
- Les bourses de la vocation p. 26

# Aides polyvalentes

Les aides sont d'origine publique ou privée, nationale, régionale, départementale ou municipale. Elles sont dites polyvalentes lorsqu'elles concernent divers domaines : sport, culture, environnement, solidarité, vie associative, œuvre humanitaire, citoyenneté, prévention...

Les aides spécifiques sont reliées à un champ particulier et seront traitées par thématique dans les pages suivantes. Il faut aussi savoir que ces aides ne sont pas immuables ; elles peuvent disparaître, réapparaître ou se transformer... alors, informez-vous !

info

**Un bon conseil** : Il ne faut pas établir un dossier en fonction du dispositif, mais plutôt chercher un dispositif qui sera au service de votre projet.

## Les bourses « Envie d'agir » - Haut Commissaire à la Jeunesse

Envie d'agir est un programme national de soutien aux initiatives des jeunes. Il fédère deux dispositifs complémentaires pour aider les jeunes à passer de l'idée au projet et répondre à la diversité de leurs besoins.

### Projets jeunes

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Cette aide est prévue pour les premiers projets collectifs ou individuels revêtant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général.

#### → Public

Elle s'adresse aux jeunes âgés entre 11 et 30 ans et est également ouverte aux associations de moins de trois ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets doivent porter sur les thématiques suivantes : sports, culture, environnement, solidarité, humanitaire, citoyenneté, prévention.

#### → Type d'aide

L'aide maximale pouvant être accordée est de 1 000 euros. La décision d'attribuer une aide est prise par une commission départementale qui se réunit régulièrement. Les dossiers de candidature sont à retirer à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, dans les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports et au CRIJ.

#### → Qui contacter ?

Les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports de l'AUDE, du GARD, de l'HERAULT, de la LOZERE, des PYRENEES-ORIENTALES et le CRIJ.

### Défi Jeunes

#### → Qu'est-ce que c'est ?

DEFI Jeunes encourage les projets individuels ou collectifs, quel que soit le nombre de participants. Ce dispositif a pour finalité de :

- développer l'autonomie, le sens des responsabilités et l'implication des jeunes dans la vie sociale,
- encourager l'expression de leurs talents, de leur capacité d'action et de création,
- de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle par la voie de l'expérience.

Il vise à aider toutes les initiatives présentant un caractère de défi personnel ou professionnalisant et qui ont un impact sur le projet de vie des jeunes.

#### → Public

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans inclus, quels que soient leur statut (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, stagiaire,...) et leur niveau d'études. Il est ouvert aux jeunes français, aux étrangers résidents légaux ou aux ressortissants de l'Union Européenne, à condition que le projet se déroule en France ou soit organisé à partir de la France (projets humanitaires).

#### → Ce que vous pouvez faire

Ce dispositif soutient les initiatives quel qu'en soit le domaine : culturel, social, humanitaire, écologique, sportif, économique, scientifique et technologique, ... Le projet présenté doit être une première initiative directe du/des jeune(s) porteur(s) du projet, individuelle ou collective, prioritairement à visée professionnelle : 1<sup>ère</sup> création culturelle scientifique ou technique, création d'activité économique, etc... Il doit présenter un caractère de défi pour soi par rapport à un parcours personnel, d'utilité sociale ou d'impact local et une faisabilité technique et financière.

Les projets présentés par des jeunes âgés de 26 à 30 ans inclus doivent obligatoirement avoir une finalité professionnelle.

Aucun commencement de réalisation n'est accepté avant l'acte de candidature : les structures relevant d'une création d'activité économique ne doivent donc pas être déjà immatriculées.

Seules les associations constituées depuis moins de 3 ans (à compter de la date de déclaration de l'association en préfecture) et dont l'instance dirigeante est composée exclusivement de jeunes âgés de 18 à 30 ans peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse Envie d'agir – Défi jeunes.

Les candidats peuvent avoir préalablement bénéficié d'un soutien d'Envie d'agir – Projets jeunes.

**Sont exclus d'Envie d'agir – Défi jeunes** : les projets inscrits dans un cursus scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel, les projets de formation, d'études ou de recherche, les projets de vacances, de loisirs et de consommation d'activités, les projets de participation à des compétitions, à des raids ou des expéditions et les projets de séjours linguistiques.

**Sont exclus pour le domaine de la création d'activité économique** : les entreprises sous franchise et contrats d'exclusivité, les professions libérales réglementées, les reprises d'activité sans caractère d'innovation avérée et les sociétés de portage.

#### → Type d'aide

Des prix régionaux DEFI Jeunes entre 2 000 euros et 6 000 euros sont attribués par un jury devant lequel chaque jeune présente son projet. Les sélections ont lieu plusieurs fois par an.

La recherche de partenaires financiers pour les projets est obligatoire. Les partenariats financiers réunis sous forme de parrainage et/ou de mécénat doivent représenter au moins 30 % du montant de la bourse Envie d'agir – Défi jeunes sollicitée. Deux partenariats au minimum sont demandés de la part de deux partenaires distincts, l'un en numéraire et l'autre en nature.

**Un bon conseil** : il n'y a pas de règle établie dans le domaine de la recherche de financements. Il faut parler le plus possible de son projet et essayer de faire jouer le phénomène de réseau.

**Attention** Souvent, ce sont les petites entreprises qui aident les jeunes. En effet, les gros sponsors ciblent beaucoup plus leurs interventions en fonction de leur ligne de communication.

### Défi Jeunes : Mode d'emploi

#### Premier contact

Le correspondant DEFI Jeunes de votre département



#### Montage du projet

Accompagnement par le correspondant, expertise par les réseaux d'appui locaux, recherche de sponsors



#### Financement

Le jury régional DEFI Jeunes attribue des prix entre 2 000 et 6 000 euros



#### Réalisation du projet

Bilan et rapport d'activités



#### Jury national DEFI Jeunes

Attribution des prix nationaux pour les projets les plus exemplaires

### → Qui contacter ?

#### AUDE

##### Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

8 rue Camille Saint Saëns -BP 64  
11021 CARCASSONNE Cedex  
Tél : 04 68 11 98 98  
gerard.zuchetto@jeunesse-sports.gouv.fr  
www.ddjs-aude.jeunesse-sports.gouv.fr  
Correspondant : Gérard ZUCHETTO

#### GARD

##### Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

5 rue de la paix - BP 37107  
30912 NIMES cedex 2  
Tél : 04 66 28 82 82  
patricia.bernon@jeunesse-sports.gouv.fr  
www.ddjs-gard.jeunesse-sports.gouv.fr  
Correspondante : Patricia BERNON

#### HERAULT

##### Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

190 avenue du Père Soulas  
34094 MONTPELLIER cedex 5  
Tél : 04 67 10 14 00  
andre.moulin@jeunesse-sports.gouv.fr  
Correspondant : André MOULIN

#### CRJ

3 avenue Charles Flahault  
34094 cedex 5  
Tél : 04 67 04 36 70  
www.crij-montpellier.com  
agnes.thibult@crij-montpellier.com  
Correspondante : Agnès THIBULT

**Pour plus d'infos :**  
www.enviedagir.fr

#### LOZERE

##### Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

1 avenue du Père Coudrin  
Immeuble le Torrent BP 134  
48005 MENDE cedex  
Tél : 04 66 49 14 20  
martine.thomas@jeunesse-sports.gouv.fr  
Correspondante : Martine THOMAS

#### PYRENEES-ORIENTALES

##### Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

16 bis cours Lazare Escarguel  
BP 930  
66020 PERPIGNAN cedex  
Tél : 04 68 35 50 49  
christian.ceilles@jeunesse-sports.gouv.fr  
Correspondant : Christian CEILLES

## Aides polyvalentes

### La bourse de la Région Languedoc-Roussillon

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La Région Languedoc-Roussillon attribue des subventions aux projets présentés par des structures associatives ou des collectivités territoriales, ayant une activité en direction de la jeunesse sur le territoire régional.

#### → Public

Les publics visés sont les jeunes de 16 à 28 ans de la région Languedoc-Roussillon.

#### → Ce que vous pouvez faire

Votre demande de financement doit obligatoirement comporter :

- une lettre de demande de financement,
- votre dossier dûment complété.

Le dossier est à renvoyer à M. Le Président de la Région

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur [www.latribu-lr.fr](http://www.latribu-lr.fr)  
rubrique « Projets/Financez votre projet ».

#### → Type d'aide

Il s'agit d'une aide financière permettant au bénéficiaire d'engager un projet d'activité éducative ou citoyenne en direction des jeunes.

#### → Qui contacter ?

### HERAULT

#### Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Direction de la Jeunesse

201 avenue de la Pompignane

34064 MONTPELLIER Cedex 2

Tél : 04 67 22 98 57

[jeunesse@cr-languedocroussillon.fr](mailto:jeunesse@cr-languedocroussillon.fr)

Correspondant : Nicolas BORY

**Pour plus d'infos :**  
[www.latribu-lr.fr](http://www.latribu-lr.fr)



# Les aides aux projets du Conseil général de l'Hérault

## Cap Jeunes Individuel

### → Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif favorise les initiatives des jeunes et soutient leur projet. Il contribue à les inscrire dans la prise de responsabilités et leur permet aussi la réalisation d'un projet qui leur tient à cœur.

### → Public

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 11 à 26 ans dont le projet personnel est lié à une implication dans la vie citoyenne. Faire participer des jeunes à un projet sur leur territoire leur donne une place reconnue.

### → Ce que vous pouvez faire

Le département de l'Hérault encourage les démarches d'engagement citoyen et de responsabilité sociale par le soutien à la réalisation d'un projet individuel. Les domaines d'action privilégiés : l'enfance / la petite enfance, le sport, la culture, l'expression artistique, l'action humanitaire, la solidarité, le lien social, l'environnement, la prévention routière, la lutte contre les handicaps, la lutte contre les discriminations, l'animation de la cité...

Les critères d'éligibilité :

- habiter dans l'Hérault,
- avoir un projet non professionnel,
- avoir un projet non inscrit dans un parcours scolaire ou universitaire.

### → Type d'aide

Il s'agit d'une aide financière individuelle de type bourse de 1 000 euros maximum (500 euros pour les moins de 18 ans). Elle peut représenter jusqu'à 100 % du montant global du projet, toutefois, la possibilité de cofinancement sera recherchée.

Au delà de l'aide financière, un soutien peut-être apporté à la réalisation du projet, à savoir :

- un diagnostic du projet en lien avec les besoins locaux des jeunes,
- un suivi du projet et de sa réalisation, en essayant de mettre en synergie quelques acteurs d'un même territoire,
- le bilan du projet.

### → Qui contacter ?

## HERAULT

### Conseil général de l'Hérault

Département de la jeunesse, du sport et des loisirs

Tél : 04 67 67 72 44

Contact : capjeunes@cg34.fr

Correspondant : Jean-François BARRAL

Pour plus d'infos :  
[www.cg34.fr/jeunesse](http://www.cg34.fr/jeunesse)

### Cap Jeunes collectif

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Le département de l'Hérault favorise les initiatives des jeunes et soutient les projets qui contribuent à leur épanouissement. Il contribue à les inscrire dans la prise de responsabilité et la construction d'actions solidaires. Il les encourage à s'engager, en autonomie ou avec l'appui d'animateurs locaux, dans un projet collectif et à devenir acteurs sur le territoire.

Le programme s'adresse à des associations créées par des jeunes et à des associations ou communes qui construisent un projet avec des jeunes en les associant à sa conception et à son élaboration.

note

« Le département de l'Hérault apporte une assistance gratuite au montage de projet : il accompagne sa préparation, sa mise au point par de la mise en réseau et du soutien technique. »

Jean-François BARRAL, correspondant Cap Jeunes – Conseil général de l'Hérault.

#### → Public

Les jeunes concernés sont les héraultais, de 11 à 26 ans, réunis en association ou agissant avec l'appui d'associations ou collectivités territoriales qui placent les jeunes au cœur du projet.

#### → Ce que vous pouvez faire

Projets pouvant être éligibles :

- tout projet doit être porté par un groupe de jeunes héraultais pouvant contribuer à permettre l'expression de citoyenneté, favoriser l'autonomie et la prise en charge personnelle, garantir l'accès aux activités sportives et culturelles, prévenir les conduites à risques, développer une action solidaire, d'utilité sociale et d'intérêt collectif.
- tout projet porté par une association ou une commune qui place les jeunes au cœur du projet, privilégie une démarche de proximité auprès des jeunes d'un territoire donné et prend en compte les particularités de leurs besoins sur ce territoire.

**Sont exclus :** les projets strictement professionnels (formation, emploi).

Les structures éligibles à ce programme sont les associations, les communes et les structures intercommunales.

Les structures a priori non éligibles sont les structures créées ou initiées par des collectivités locales ou des administrations de l'Etat, au titre de la formation et de l'insertion professionnelle ; les associations qui agissent dans le cadre d'une convention passée avec le Département au titre des actions d'insertion des bénéficiaires du R.M.I ou au titre des actions de prévention ; les associations d'éducation populaire qui agissent dans le cadre d'un contrat d'objectifs passé avec le Département.

#### → Type d'aide

Le programme comporte un accompagnement par le service Action Jeunesse et Territoires du Conseil général sur la conduite du projet et une aide financière pour la réalisation du projet. L'aide est plafonnée à 2 500 euros par projet, elle ne peut représenter plus de 80 % du montant global du projet. La demande d'aide financière est à déposer au service Action Jeunesse et Territoires.

#### → Qui contacter ?

### HERAULT

#### Conseil Général de l'Hérault

Direction de la Jeunesse, du Sport et des Loisirs, Service Action Jeunesse et Territoires

Maison Gabriela Mistral, 535 rue du pilory - 34080 MONTPELLIER

Tél : 04 67 67 72 44 - capjeunes@cg34.fr

Correspondante : Perrine VIOLA

**Pour plus d'infos :**

[www.cg34.fr/jeunesse](http://www.cg34.fr/jeunesse)

## Aides polyvalentes

**note** **Un bon conseil** : il faut rêver mais en gardant les pieds sur terre. Mieux vaut donc commencer par de petits projets, facilement réalisables pour faire ses preuves et par la suite voir les choses en plus grand !

## Les projets jeunes du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Les « **Projets Jeunes Conseil général** » ont pour vocation de favoriser le passage du projet à l'action, en privilégiant la prise de responsabilité et l'autonomie.

**note** « Notre but est de favoriser le passage du projet à l'action. Tant que la volonté et les idées sont là c'est l'essentiel. Nous pouvons aider les jeunes à comprendre les démarches et les étapes nécessaires à la mise en vie et la viabilité du projet. »

Magaly EGIDO, correspondante Projet Jeunes – Conseil général des Pyrénées-Orientales.

### Dispositif « 13-17 ans »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de favoriser les initiatives locales en faveur des jeunes, via les Juniors Associations.

#### → Public

Ce dispositif s'adresse aux Juniors Associations et aux Points Jeunes souhaitant développer des projets en faveur des jeunes de 13 à 17 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

- Développer une action solidaire d'intérêt collectif,
- garantir l'accès aux activités sportives et culturelles,
- prévenir les conduites à risques,
- favoriser l'expression de la citoyenneté.

### Dispositif « Bourses Jeunes »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif vise à encourager les projets de jeunes impulsant une dynamique départementale par la diffusion d'actions sur le territoire.

#### → Public

Il est destiné aux jeunes âgés de plus de 17 ans ayant un projet individuel non professionnel. Le jeune doit être accompagné par une association qui sera porteuse du projet.

## Aides polyvalentes

### Dispositif « 18-30 ans »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Il favorise les actions présentant des éléments impulsant une dynamique dans le monde rural.

#### → Public

Il concerne des associations de jeunes. Les collectivités locales et intercommunales ne sont pas éligibles.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets doivent :

- avoir un caractère original et novateur,
- avoir un impact réel sur son environnement,
- être mobilisateurs, fédérateurs et créateurs de lien social,
- être réalistes dans leur mise en oeuvre et leur financement.

#### → Qui contacter ?

### PYRENEES-ORIENTALES

#### Conseil général des Pyrénées-Orientales

Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports

Pôle Sports Jeunesse

24 quai Sadi Carnot - BP 906

66906 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 52 98 35

magaly.egido@cg66.fr

franck.doueu@cg66.fr

Correspondants : Magaly EGIDO

et Franck DOUEU

**Pour plus d'infos :**

[www.cg66.fr](http://www.cg66.fr)



# aides

# Les bourses de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude

## Les Bourses Initiative Jeunes

### → Qu'est-ce que c'est ?

Elles visent à favoriser l'insertion des jeunes dans la société.

### → Public

La demande doit être initiée par un groupe mixte de jeunes âgés de 16 à 24 ans, résidant dans l'Aude.

Ces jeunes devront être identifiés individuellement au dépôt du dossier à adresser à la CAF :

- 50 % des jeunes composant le groupe devront être issus de familles allocataires ou être allocataires à titre personnel,
- un tiers des jeunes composant le groupe devra avoir un quotient familial inférieur à 670 euros,
- les bénéficiaires devront monter leur projet avec l'aide d'une association existante ou se constituer en association loi 1901.

**Cas d'irrecevabilité :** projet individuel, projet professionnel, projet monté par une commune ou par un Centre Communal d'Action Sociale

### → Type d'aide

La participation de la CAF sera plafonnée à 50% de la dépense prévisionnelle limitée à 8 000 euros.

L'aide de la CAF est conditionnée par la présence d'au moins un autre partenaire, co-financier du projet. L'aide sera versée à l'association après signature d'une convention avec ses représentants légaux et les jeunes responsables du projet. La demande de bourse s'effectue auprès de l'agent d'accueil du service action sociale.

### → Qui contacter ?

## AUDE

### Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude

Service Action Sociale

18 avenue des Berges de l'Aude

11872 CARCASSONNE cedex 9

Tél : 04 68 11 61 16

Correspondant : Patrick RICHARD

**Pour plus d'infos :**

[www.aude.caf.fr](http://www.aude.caf.fr)

## Aides polyvalentes

### Le prix initiative jeunes de la Banque Populaire du Sud

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Ce concours permet la réalisation de projets individuels ou collectifs. Les projets doivent présenter un caractère « remarquable » concernant le parcours personnel, l'utilité sociale ou l'impact local et être techniquement et financièrement réalisables.

#### → Public

Ce concours est destiné aux personnes de 18 à 28 ans résidant sur le territoire de la Banque Populaire du Sud, c'est à dire, dans les départements suivants : Aude, Ariège, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Sud Ardèche. Dans le cas d'un projet collectif, les participants doivent répondre aux mêmes critères d'âge.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets peuvent être menés individuellement ou collectivement. Ils peuvent être réalisés dans des domaines divers : artistique, artisanal, culturel, humanitaire, social, écologique, sportif, technologique. Ils peuvent être conduits à des fins professionnelles ou personnelles (hors projets universitaires).

#### → Type d'aide

Les lauréats recevront une aide financière pour les aider à mettre en place le projet pouvant aller de 500 euros à 2 000 euros.

#### → Qui contacter ?

##### AUDE

###### **Centre d'Information et d'Initiatives pour Les Jeunes Audois (CIJA)**

48 rue Antoine Marty - BP 855  
11000 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 11 29 30  
Information.jeunesse@wanadoo.fr  
www.infojeunes.fr  
Correspondante :  
Danièle RIVIERE

##### GARD

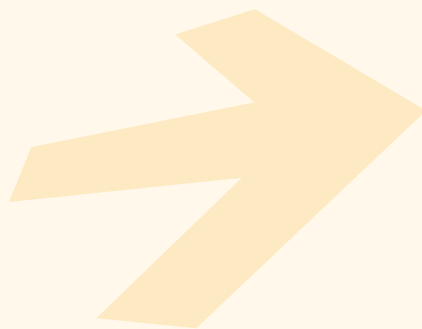
###### **Banque Populaire du Sud**

Service communication et Sociétariat  
10 place de la Salamandre  
CS 98001  
30969 NIMES Cedex 09  
Tél : 04 66 76 44 78  
Correspondante :  
Delphine ROMAIN

##### HERAULT

###### **CRIJ**

3 avenue Charles Flahault  
34094 cedex 5  
Tél : 04 67 04 36 70  
www.crij-montpellier.com  
agnes.thibult@crij-montpellier.com  
Correspondante :  
Agnès THIBULT



# Les bourses de la Fondation de France

### Les « Bourses Déclics Jeunes »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La mission principale de la Fondation de France est d'aider ceux qui désirent mener à bien une œuvre d'intérêt général en soutenant le développement et la générosité.

#### → Public

Ces aides sont destinées aux jeunes âgés de 18 à 30 ans (avoir moins de 30 ans l'année de l'inscription). Ils doivent avoir une vocation dans une voie réellement originale ou créatrice et présenter un projet personnel ouvert sur les autres ou original.

Il est essentiel que vous ayez à votre actif des actions ou productions témoignant de l'état d'avancement du projet : expositions, concerts, publications, conférences, etc.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les « Bourses Déclics Jeunes soutiennent les jeunes dans la réalisation de leur vocation dans les domaines les plus divers : art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale, humanitaire, environnement...

**N'entrent pas dans le cadre de ce dispositif :** les projets collectifs, le financement d'études ou la validation de diplômes, les créations d'entreprises, les projets sportifs (compétitions...), le dépôt de brevets d'invention.

**Un bon conseil :** un projet se construit avec un but et des objectifs. Il faut faire preuve de cohérence avec ses objectifs.

#### → Type d'aide

Il s'agit d'une aide financière dont le montant est de 7 600 euros. La participation au concours est gratuite. Les candidats peuvent concourir au maximum deux fois. Il faut retirer un questionnaire entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre de l'année en cours par courrier ou par Internet. Un jury désigne les lauréats. Les bourses sont remises en juin de l'année suivante.

#### → Qui contacter ?

**Bourses Déclics Jeunes de la  
Fondation de France**  
40 avenue Hoche  
75008 PARIS  
Tél : 01 44 21 31 00  
www.fdf.org  
rubrique « nos aides »

**Fondation de France  
Délégation Provence**  
Cote d'Azur  
42 rue Mont grand  
13006 MARSEILLE  
Tél : 04 91 90 08 77  
provence@fdf.org  
Correspondante :  
Cécile MALO

### Les bourses de la Vocation

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La fondation Marcel Bleustein-Blanchet est destinée à encourager toutes les vocations et à aider les jeunes qui, faute d'appui matériel, ne peuvent s'accomplir dans leur métier choisi.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous avez beaucoup d'audace, un grain de passion et une énergie à déplacer des montagnes... mais vous manquez de moyens pour réaliser votre projet professionnel, la fondation Bleustein-Blanchet pour la Vocation peut vous venir en aide.

#### → Type d'aide

La Fondation offre chaque année 20 bourses de 7 700 euros chacune.

Ces bourses de la Vocation concernent tous les jeunes gens ou jeunes filles âgé(e)s de 18 à 30 ans, français ou ressortissants d'un pays de l'Union Européenne qui vivent en France, ayant une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de réelles préoccupations matérielles pour continuer leur vocation.

#### → Qui contacter ?

##### **Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation**

104 rue de Rennes

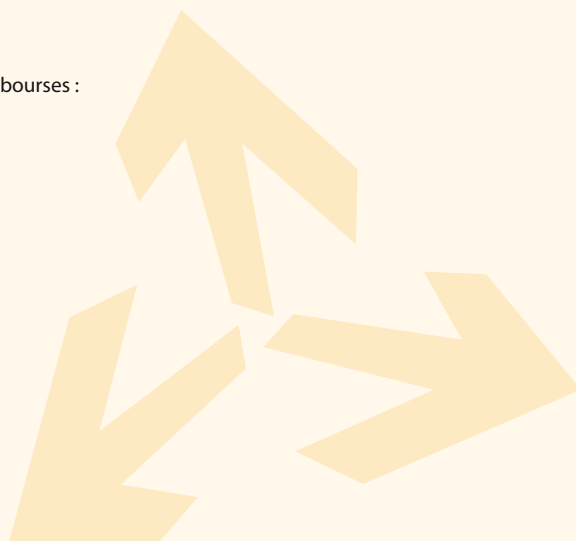
75006 PARIS

Tél : 01 53 62 25 90

[www.fondationvocation.org](http://www.fondationvocation.org)

Pour toutes questions concernant les bourses :


[secretariat@fondationvocation.org](mailto:secretariat@fondationvocation.org)





# projets citoyens



- 
- Le dispositif Label Vie p. 29
  - L'aide aux projets des jeunes de la ville de Nîmes p. 30
  - Les bourses de la ville de Montpellier p. 31
  - Le fonds d'initiatives et citoyenneté de la ville de Perpignan p. 34
  - Les Conseils de la Jeunesse p. 34
  - Les Conseils de la Vie Lycéenne p. 35
  - Les Conseils Universitaires p. 36
  - Quelques sites utiles p. 37

# Projets citoyens

## Label Vie

### → Qu'est-ce que c'est ?

Les préfetures ont mis en place un dispositif pour soutenir les projets individuels et collectifs en faveur de la sécurité routière.

### → Public

Les jeunes de 14 à 28 ans parrainés par une association peuvent utiliser ce dispositif.

Avant tout, rapprochez-vous d'une association comme par exemple le foyer socio-éducatif de votre lycée, votre maison de quartier, votre comité d'entreprise ...

### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez concevoir un dispositif pour raccompagner les conducteurs et leurs passagers après une soirée, créer des supports d'information, organiser des débats ou des expositions, réaliser une étude sur le comportement des conducteurs de votre ville, ...

### → Type d'aide

Vous pouvez recevoir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 800 €. Cette somme est versée à l'association support.

### → Qui contacter ?

Ce sont les préfetures qui gèrent ce dispositif.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser aux services suivants :

## AUDE

### Responsable Cellule départementale sécurité routière

105 boulevard Barbes  
11838 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 10 31 43  
Fax : 04 68 10 31 55  
usr.sprisr.ddea-11@equipement-agriculture.gouv.fr  
www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr  
Correspondante :  
Delphine GONZALEZ

## GARD

### Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

89 rue Webert  
30902 NIMES cedex  
Tél : 04 66 62 64 03  
www.gard.equipement.gouv.fr  
Correspondant : M. PERNOT

## HERAULT

### Service Sécurité Routière

34 place des Martyrs de la Résistance  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 61 60 60  
Correspondant :  
Chantal RIEUSSET

## LOZERE

### Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

4 avenue de la gare  
48005 MENDE Cedex  
Tél : 04 66 49 41 58  
bernard.louche@developpement-durable.gouv.fr  
Correspondant :  
Bernard LOUCHE

## PYRENEES-ORIENTALES

### Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

Service SEFSR/sécurité routière  
2 rue Jean Richepin - BP 50909  
66020 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04 68 38 12 25  
Correspondant :  
Pascal COZETTE

## Projets citoyens

### L'aide aux projets des jeunes de la Ville de Nîmes

#### → Qu'est- ce que c'est ?

La ville de Nîmes propose une aide aux projets individuels des jeunes afin de soutenir leurs initiatives en favorisant l'accès à l'autonomie et l'inscription des jeunes dans un cadre citoyen.

#### → Public

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent solliciter cette aide.

#### → Ce que vous pouvez faire

Chaque projet devra avoir une valeur éducative pour ses réalisateurs ou être utile à la collectivité. Votre projet pourra aborder n'importe quel aspect de la vie (formation, réalisation d'un produit, création artistique, recherche...). Le porteur de projet déposera son dossier 2 à 3 mois avant la réalisation de la manifestation afin de percevoir l'aide financière à temps.

**Attention** Sont exclus tous les projets à caractère religieux ou politique, ainsi que les projets de vacances.

**Attention** Un bilan de la réalisation du projet sera à fournir dans le trimestre suivant.

#### → Type d'aide

Cette aide peut être :

- financière, à hauteur de 3 000 euros maximum,
- matérielle, par la prise en charge de réalisation de dossiers, d'un travail de secrétariat.

Le porteur de projet peut être accompagné dans sa recherche et bénéficier d'un appui logistique des services municipaux dans toute leur diversité.

#### → Qui contacter ?

### GARD

#### Mairie de Nîmes

Service Jeunesse  
8 rue de l'Horloge  
30000 NÎMES

Tél : 04 66 27 76 83

catherine.lejeune@ville-nimes.fr

Correspondante : Catherine LEJEUNE



**Pour plus d'infos :**  
[www.ville-nimes.fr](http://www.ville-nimes.fr)



# Les bourses de la ville de Montpellier

## Bourse Initiatives Jeunes « Vivre ensemble à Montpellier »

### → Qu'est-ce que c'est ?

La bourse « Initiatives Jeunes » fait partie des actions que la ville de Montpellier met en place pour encourager, soutenir et promouvoir les projets des jeunes montpelliérains dans les domaines culturel, social, artistique, humanitaire...

La commission porte une attention particulière aux projets visant à renforcer la cohésion sociale dans la ville par des actions d'intérêt général, de solidarité et d'ouverture aux autres.

La bourse Initiatives Jeunes « Vivre ensemble à Montpellier » encourage et soutient des projets qui animent un quartier ou la ville.

### → Public

Cette bourse s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans résidant à Montpellier.  
Le projet peut être individuel ou collectif, hors association.

### → Ce que vous pouvez faire

L'action doit avoir pour cadre un quartier ou la ville de Montpellier.  
Tous les projets visant à développer la citoyenneté seront privilégiés.

### → Type d'aide

C'est une aide financière dont le montant est déterminé en fonction du projet présenté.

## Bourse animations jeunes

### → Qu'est-ce que c'est ?

Pour encourager, soutenir et promouvoir les initiatives des associations, la ville de Montpellier met en place la bourse « animations jeunes ». Le jury portera une attention particulière aux projets visant à renforcer la prévention dans le domaine de la santé, la cohésion sociale dans la ville par des actions d'intérêt général de solidarité et d'ouverture aux autres et d'animation au sein des quartiers avec une prise en charge des jeunes.

### → Public

Cette aide financière est accordée aux associations montpelliéraines proposant des activités tout au long de l'année en direction des jeunes. L'association doit être domiciliée à Montpellier.

### → Ce que vous pouvez faire

Seuls les projets menés en direction des jeunes bénéficieront de cette aide.

### → Qui contacter ?

## HERAULT

### Espace Montpellier Jeunesse

6 rue maguelone - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 92 30 50

sej.dj@ville-montpellier.fr

Correspondante : Nadia THEET

Pour plus d'infos :  
[www.montpellier.fr](http://www.montpellier.fr)

### Le fonds d'Initiatives et Citoyenneté de la ville de Perpignan

Ce Fonds est destiné à soutenir les initiatives individuelles ou collectives présentées par des habitants d'un quartier de la ville et productrices de solidarité et de lien social.

note

« Ces projets ont pour objectif de créer de la mixité, des échanges. D'ouvrir les quartiers sur la ville et la ville sur les quartiers et de valoriser les initiatives positives émanant des quartiers. » Nadia Baklouch, Responsable du département Animation Urbaine et Cohésion Sociale de la ville de Perpignan.

Le fonds d'Initiatives et Citoyenneté est composé de trois catégories de bourses à vocation citoyenne :

#### La bourse « Ateliers de proximité »

##### → Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide pour des projets visant à améliorer la qualité de vie de votre quartier.

##### → Public

Elle concerne des groupes de jeunes de 13 à 17 ans résidant dans un quartier prioritaire.

##### → Ce que vous pouvez faire

Il s'agit de projets d'utilité publique élaborés et mis en œuvre avec un maître d'ouvrage (logeur, Office public d'HLM de Perpignan, services de la ville de Perpignan, association...).

Ce peut être, par exemple, des ateliers de réalisation de petits travaux d'entretiens, d'embellissement, de décoration, de plantation ou encore des ateliers d'activités d'expression.

**Attention** Le projet doit être collectif.

##### → Type d'aide

Il s'agit d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 205 euros par membre du groupe.

##### → Qui contacter ?

#### PYRENEES-ORIENTALES

##### Mairie de Perpignan

Département Animation Urbaine et Cohésion Sociale

Tél : 04 68 62 38 73

cdv-ficdds@mairie-perpignan.fr

Correspondante : Nadia BAKLOUCH



### Le fonds Perpignanais « Initiatives Jeunes »

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide à la réalisation de projets à vocation citoyenne. Le projet peut être individuel ou collectif et peut être porté par une association sous certaines conditions.

#### → Public

Ce fonds concerne les jeunes perpignanais de 15 à 28 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

Votre projet peut concerner les domaines suivants : humanitaire, sportif, culturel ou solidaire.

#### → Type d'aide

L'aide financière peut aller jusqu'à 762 euros par projet.

**Renseignements :** Bureau Information Jeunesse de Perpignan

7,9 rue Emile Zola - 66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 56 56 - [bijperpignan@wanadoo.fr](mailto:bijperpignan@wanadoo.fr) - [www.bijperpignan66.org](http://www.bijperpignan66.org)

Correspondantes : Catherine DETOISIEN et Joëlle PERACULA

### La bourse « Initiatives Habitants »

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide pour des projets favorisant la citoyenneté des habitants d'un quartier prioritaire ou non prioritaire de la ville de Perpignan.

#### → Public

Cette bourse s'adresse à un ou plusieurs groupes d'habitants constitués ou non en association. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes âgés d'un minimum de 28 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

Il s'agit de projets visant à améliorer la qualité de vie de votre quartier, lui donner vie, le faire connaître, favoriser les échanges entre voisins, générations et communautés...

#### → Type d'aide

L'aide financière est de 762 euros maximum par projet.

#### → Qui contacter ?

### PYRENEES-ORIENTALES

**Mairie de Perpignan-** Département Action Territoriale et Sûreté Urbaine

Direction du Développement Social et de la Jeunesse - Service Jeunesse

16 bis rue Emile Zola, BP 931 - 66931 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 62 38 71 ou 04.68.62.38.75

[dds@mairie-perpignan.com](mailto:dds@mairie-perpignan.com) - [www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)

Correspondant « Initiatives Jeunes » : Régis RONDOLE

Correspondantes « Initiatives Habitants » : Nadia BAKLOUCH et Fatima BOUAKEL

### Les Conseils de la Jeunesse

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Les Conseils de la Jeunesse sont des lieux de libre expression et de propositions des jeunes aux différents niveaux de décision politique (local, départemental, régional, national et interministériel). Ils traitent de toutes les questions concernant l'amélioration du quotidien de la jeunesse (statut social, citoyenneté, emploi, formation et orientation, accès à la culture et aux loisirs, santé, parité et égalité, développement des lieux de proximité, vie quotidienne, politique locale de la jeunesse, insertion sociale et professionnelle, sécurité, discriminations).

Il existe différents types de Conseils qui permettent d'agir à plusieurs niveaux :

- **Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ)** : il est composé à la fois de représentants des Conseils départementaux ainsi que de représentants d'associations de jeunes.

- **Les Conseils Départementaux (ou Territoriaux) de la Jeunesse (CDJ)** : les membres des Conseils Départementaux de la Jeunesse, sont nommés par le Préfet, sur proposition du directeur départemental de la Jeunesse et des Sports. Ils sont issus des organisations départementales et locales des jeunes (Conseil académique de la Vie Lycéenne, associations sportives et agréées «Jeunesse et Education Populaire», organisations syndicales, d'étudiants et de lycéens).

- **Les Conseils Municipaux de la Jeunesse (CMJ)** : les Conseils municipaux sont composés de jeunes de 9 à 25 ans élus par leurs camarades dans les écoles et les associations. Ils ont le pouvoir de proposer des actions concernant la vie quotidienne de la ville (vie scolaire, solidarité, sécurité routière, loisirs, environnement...).

#### → Public

Les Conseils sont ouverts à tous les jeunes de 16 à 26 ans vivant sur le territoire français (à partir de 9 ans pour les Conseils municipaux).

#### → Ce que vous pouvez faire

Les Conseils de la Jeunesse émettent des avis et sont force de proposition sur tout sujet qui intéresse les jeunes. Ils se prononcent également sur les questions qui leurs sont soumises.

Ils rencontrent, pour mener à bien leurs missions, tout acteur institutionnel (le plus souvent des responsables de services comme : services de police, service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, service des affaires sanitaires et sociales, service de la protection judiciaire de la jeunesse, mission sécurité routière, délégation aux droits des femmes, mission ville...).

#### → Type d'aide

L'aide financière peut aller jusqu'à 762 euros par projet.

#### → Qui contacter ?

Vous pouvez contacter votre Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, votre mairie, le Conseil Départemental et/ou Régional, votre Préfecture et votre Rectorat.



### Les Conseils de la Vie Lycéenne (CVL)

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Le CVL est présidé par le chef d'établissement et comporte un vice-président lycéen, rassemble des représentants des élèves, des personnels et des parents qui réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne du lycée.

Il existe également un **Conseil National de la Vie Lycéenne** et des **Conseils Académiques de la Vie Lycéenne**.

#### → Public

Le CVL regroupe 10 lycéens et 10 adultes représentant les personnels et les parents d'élèves. Ces derniers assistent aux séances à titre consultatif et ne prennent pas part aux votes.

Qui sont vos représentants lycéens au CVL ?

- sept lycéens élus, pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement,
- trois délégués des élèves, élus pour un an, par la conférence des délégués.

#### → Ce que vous pouvez faire

Grâce à ce Conseil vous pouvez :

- améliorer vos conditions de vie (règlement intérieur, soutien scolaire, orientation, organisation du temps scolaire, aménagement des espaces, hygiène et sécurité, vie associative ou encore utilisation des fonds lycéens...),
- dialoguer, échanger, débattre,
- vous associer aux décisions du Conseil d'administration. Ce Conseil est force de proposition.

Vos représentants lycéens émettent des avis, proposent des aménagements et suggèrent des solutions qui sont systématiquement transmis au Conseil d'administration.

#### → Type d'aide

Le CVL est une instance qui favorise le dialogue au sein de l'établissement entre les lycéens et les adultes de la communauté éducative. Grâce au CVL, vous êtes associés au processus de décision. Vos attentes et vos propositions sont mieux prises en compte.

#### → Qui contacter ?

Vous pouvez vous adresser à vos professeurs ou bien au Conseiller Principal d'Education de votre établissement.



### Les Conseils Universitaires

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Tous les deux ans, des élections étudiantes ont lieu dans les universités pour désigner des représentants aux Conseils universitaires. Un rôle essentiel dans la défense du statut des étudiants !

Trois Conseils universitaires centraux structurent la vie de l'établissement et constituent le pouvoir législatif.

#### **Le Conseil d'Administration (CA)**

C'est l'instance qui détermine et gère la politique générale de l'université. Il vote le budget, valide les grandes décisions et participe à l'élection du président de l'Université. Le CA est composé d'une soixantaine de membres dont environ un quart sont des étudiants.

#### **Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)**

C'est une assemblée consultative qui traite de toutes les questions relatives à la pédagogie et à la vie étudiante (orientations, diplômes, contrôle des connaissances, aide sociale, vie associative...).

Une quarantaine de membres compose le CEVU, dont un quart sont des étudiants.

#### **Le Conseil Scientifique (CS)**

Cette instance statue sur les axes de la recherche universitaire et sur la répartition des crédits. Elle est réservée aux étudiants en troisième cycle (DEA, écoles doctorales...). Sur la quarantaine de personnes que composent le CS, seuls trois ou quatre étudiants interviennent.

#### → Public

Seuls les étudiants sont concernés.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez défendre les droits des étudiants au quotidien et exprimer vos revendications.

Vous pouvez être élu pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'université. Vous êtes à la fois un représentant et un électeur.

#### → Qui contacter ?

Vous pouvez vous adresser à vos professeurs ou bien au Conseiller Principal d'Éducation de votre établissement.

### GARD

#### **Université de Nîmes**

Rue du docteur Georges Salan  
30021 NIMES Cedex 01  
Tél : 0825 314 116  
contact@unimes.fr  
www.unimes.fr

#### **Université Montpellier II**

Place Eugène Bataillon  
34095 MONTPELLIER CEDEX 5  
Tél : 04 67 14 30 30  
www.univ-montp2.fr

### PYRENEES-ORIENTALES

#### **Université de Perpignan**

**Via Domitia**  
52 av Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04 68 66 20 00  
www.univ-perp.fr

### HERAULT

#### **Université Montpellier I**

5 boulevard Henri IV - BP 1017  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 41 74 00  
www.univ-montp1.fr

#### **Université Montpellier III**

Route de Mende  
34090 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 14 20 00  
www.univ-montp3.fr



### Quelques sites Internet utiles

→ [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)

Le portail interministériel jeunesse.

→ [www.cidem.org](http://www.cidem.org)

Initiatives dans le domaine du civisme et de la citoyenneté, campagnes de sensibilisation.

→ [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Fiches pratiques sur les droits et démarches.

→ [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Textes de lois, informations juridiques, dossiers thématiques.

→ [www.droitsdesjeunes.gouv.fr](http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr)

Fiches thématiques sur les droits des jeunes, dossiers d'actualité.

→ [www.conseildela jeunesse.org](http://www.conseildela jeunesse.org)

Pour tout savoir sur les Conseils de la Jeunesse.

→ [www.anacej.asso.fr](http://www.anacej.asso.fr)

Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

→ [www.place-publique.fr](http://www.place-publique.fr)

Spécial 15-25 ans : vie associative, citoyenneté, mise en réseau d'acteurs de terrain.

→ [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

La politique associative de l'Etat.

→ [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

Réseau national des juniors associations.



# projets culturels



- Les aides généralistes
- L'Art
- Le Cinéma et la Photographie
- La Littérature
- La Musique
- La Mode
- Le Voyage

p. 39  
p. 42  
p. 43  
p. 46  
p. 49  
p. 56  
p. 55

projets culturels

# Projets culturels

## Les aides généralistes

### Le Fonds Régional d'Art Contemporain Languedoc-Roussillon (FRAC)

#### → Qu'est- ce que c'est ?

LE FRAC soutient la création contemporaine et sa diffusion auprès d'un large public.

Ses principales missions sont :

- des acquisitions annuelles, la mise en œuvre du programme d'expositions de la collection sur l'ensemble du territoire régional,
- la mise en place de différents dispositifs de sensibilisation et de formation des publics.

Les expositions temporaires, organisées par le Frac dans ses locaux de Montpellier, permettent de découvrir l'art d'aujourd'hui et de promouvoir la jeune création, les prêts et les dépôts nombreux.

→ **Public** : ce fonds est ouvert aux jeunes artistes.

→ **Ce que vous pouvez faire** : expositions temporaires, prêts et dépôts d'œuvres.

→ **Type d'aide** : il s'agit d'une aide à la diffusion.

#### → Qui contacter ?

##### Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)

4 rue Rambaud - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 74 20 30 ou 04 99 74 20 35 - [www.fraclr.org](http://www.fraclr.org)

Correspondante : Marie BRUCKER

### La biennale des jeunes créateurs d'Europe et de la Méditerranée

#### → Qu'est- ce que c'est ?

La ville de Montpellier soutient ce grand festival pluriculturel dédié à la jeune création qui réunit tous les deux ans entre 600 et 1 000 artistes issus de plus de 60 délégations provenant du bassin méditerranéen.

→ **Public** : ce dispositif concerne les jeunes artistes âgés de 18 à 25 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

La sélection de la ville de Montpellier est établie par un jury composé de professionnels, suite à un appel à candidature concernant les domaines des arts visuels et du spectacle vivant.

#### → Type d'aide

Les œuvres des artistes sélectionnés à Montpellier, à Marseille, Toulon et Aix en Provence seront exposées au Carré Sainte Anne. Elles rejoindront ensuite l'exposition internationale (Skopje en Macédoine en 2009).

#### → Qui contacter ?

**Mairie de Montpellier** - Mission Arts Plastiques

Rue Sainte Anne, Carré Sainte Anne - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 60 82 42 - [www.bjcem.org](http://www.bjcem.org)

Correspondante : Dominique THEVENOT

## Projets culturels

### La bourse Initiatives Jeunes : « Premières Productions Culturelles » de la Ville de Montpellier

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La bourse Initiatives Jeunes fait partie des actions que la ville de Montpellier met en place pour soutenir et promouvoir les projets des jeunes montpelliérains.

**Elle encourage les premières productions culturelles** (musique, édition, court métrage) **et artistiques** (danse, graff, théâtre).

#### → Public

Cette bourse s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans résidant à Montpellier. Le projet peut être individuel ou collectif, hors association.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets peuvent concerner la production d'un CD, d'une Bande Dessinée, l'organisation d'une manifestation culturelle, une exposition...

#### → Type d'aide

C'est une aide financière dont le montant est proposé par la commission. Celle-ci portera une attention particulière aux projets visant à renforcer la cohésion sociale dans la ville par des actions d'intérêt général et d'ouverture aux autres. Les dossiers devront être retirés et déposés à l'Espace Montpellier Jeunesse tout au long de l'année.

#### → Qui contacter ?

##### Espace Montpellier Jeunesse

6 rue Maguelone - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 92 30 50

sj.dj@ville-montpellier.fr

Correspondante : Nadia THEET

### La Galerie Jeunes Talents

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une galerie d'art à disposition des jeunes pour promouvoir leurs talents (sculpture, peinture, photographie, architecture, littérature,...).

→ **Public** : cette galerie est ouverte aux jeunes de 18 à 28 ans.

→ **Type d'aide** : elle permet aux jeunes de se faire connaître, de valoriser leurs talents et de les mettre en relation avec les personnes intéressées.

#### → Qui contacter ?

##### Galerie Jeunes Talents

31 rue de l'Université - 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Tél : 04 67 66 42 36

**Pour plus d'infos :**  
[www.infostages-job.com](http://www.infostages-job.com)

### La bourse du CROUS : Culture Actions

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif est mis en place dans les CROUS pour aider financièrement les projets culturels des étudiants.

#### → Public

Le projet doit être porté par un ou des étudiants (c'est à dire être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur délivrant le statut étudiant).

#### → Ce que vous pouvez faire

Cette bourse est octroyée pour des projets culturels.

Le **projet ne doit pas se dérouler dans le cadre strict des études universitaires** (le projet ne doit pas être sanctionné par une note ou toute autre forme d'évaluation). Ce **doit être un premier projet**. **Le CROUS ne doit pas être le seul partenaire** (financier ou matériel).

#### → Type d'aide

L'enveloppe globale, de 15 000 euros est répartie entre 3 commissions. La subvention n'est pas versée en une seule fois, mais en deux temps (la 1<sup>ère</sup> moitié est versée après la décision de la commission dans un délai de 45 jours, et la seconde à la réception d'un bilan intermédiaire ou final démontrant l'exécution effective du projet). **Le projet devra être présenté oralement devant la commission « Culture-Action »**

**Attention** Les dates précises ainsi que les dates limites de dépôt des dossiers sont à demander auprès du service culturel de CROUS.

#### → Qui contacter ?

Il est impératif de prendre rendez-vous avec le service culturel avant la remise du dossier. Les projets déposés seront étudiés par une commission se réunissant trois fois par an : en novembre, en février et en mai.

**Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires - Service Culturel**

2 rue Monteil - 34 090 MONTPELLIER

Tél : 04 67 41 50 76

Correspondante : Marie POUTAS - marie.poutas@crous-montpellier.fr

Vous pouvez télécharger le dossier Culture-Action sur le site du CROUS - [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

#### PRIX NATIONAUX – CROUS

Chaque CROUS a la possibilité de sélectionner les dossiers de demande de subvention au dispositif « Culture-Actions » qui leur paraissent les plus pertinents pour concourir au niveau national aux 3 prix :

- prix Culture-Actions
- prix national étudiant de la création artistique
- prix national étudiant de culture scientifique et technique.

Les montants attribués aux projets choisis par la commission nationale est de 2 000 euros pour chaque prix. Cette somme vient s'ajouter à la subvention allouée par la commission « Culture-Actions » régionale.



### L'Art

#### Quelques sites utiles pour la création de site Internet

[www.enviedagir.fr/article.php3?id\\_article=1395](http://www.enviedagir.fr/article.php3?id_article=1395)

[www.guides-gratuits.com](http://www.guides-gratuits.com)

Guides pour les artistes et répertoires de fiches pratiques dans le domaine des arts visuels.

#### → Qui contacter ?

##### **Active-Art**

Tél : 01 40 13 09 08 / 01 53 61 17 70

[contact@solutions-creatives.com](mailto:contact@solutions-creatives.com)

Guide pratique 2009 « Financement de projets culturels pour les acteurs du champs social ».

Ce document recense les dispositifs de financements publics, privés et européens et leurs modalités d'obtention. Il peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

[www.villette.com/139/44la\\_villette/guide\\_pratique\\_de\\_la\\_recherche\\_de\\_financement.html](http://www.villette.com/139/44la_villette/guide_pratique_de_la_recherche_de_financement.html)

« guide pratique de la recherche de financement » : [www.passeursdeculture.fr/guide-financement.html](http://www.passeursdeculture.fr/guide-financement.html)

**Attention** Tous les organismes financeurs demandent à l'association porteuse du projet culturel d'être cofinancée ou bien d'avoir une part d'autofinancement.

#### Les aides individuelles à la création

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon attribue des aides dans le domaine de la création contemporaine : peinture, estampe, sculpture, installation, photographie, vidéo.

→ **Public** : ces aides peuvent être sollicitées par tout public.

#### → Ce que vous pouvez faire

Ces aides concernent la phase de conception du projet et non sa diffusion et permettent aux artistes de mener aussi bien une étude qu'une recherche artistique n'aboutissant pas nécessairement à la réalisation concrète d'une oeuvre.

#### → Type d'aide

Le montant de la subvention attribuée est calculé en fonction de la nature du projet présenté et des dépenses nécessaires à sa réalisation. La demande ne peut excéder 7 600 euros.

#### → Qui contacter ?

**Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** - Service des arts plastiques

5 rue de la salle l'Evêque, CS 49020 - 34967 MONTPELLIER cedex 2

Tél : 04 67 02 32 17 - [www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr)

Correspondante : Catherine Dumon - [catherine.dumon@culture.gouv.fr](mailto:catherine.dumon@culture.gouv.fr)

Des aides ponctuelles peuvent être accordées aux artistes faisant face à des difficultés financières.

##### **Centre National des Arts Plastiques**

Tour Atlantique, 1 place de la Pyramide - 92911 PARIS - La Défense

Tél : 01 46 93 99 50 - Fax : 01 46 93 99 79

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr) (informations sur les différentes aides et téléchargement des formulaires)



# Le Cinéma et la Photographie

## Le concours « Nisi Masa »

### → Qu'est- ce que c'est ?

C'est un concours de scénarii d'envergure européenne. Les prix décernés sont destinés à une formation à la réécriture de scénarios suivie d'une rencontre avec des producteurs.

→ **Public** : ce concours concerne les jeunes européens de 18 à 28 ans.

### → Ce que vous pouvez faire

Pour participer, il vous suffit d'écrire (dans l'une des langues officielles du concours) un scénario de 20 000 signes maximum sur un thème choisi chaque année par les organisateurs.

→ **Type d'aide** : 12 finalistes participent à la formation de réécriture.

### → Qui contacter ?

**NISI MASA France** - MIE

50 rue des tournelles - 75004 PARIS

Tél : 06 17 77 38 93 ou 01 53 34 62 78

france@nisimasa.com - [www.nisimasa.com](http://www.nisimasa.com)

Correspondante: Cilia GONZALES-MAURIN

## Le concours étudiant de la Photographie

### → Qu'est- ce que c'est ?

C'est un concours organisé chaque année par le CROUS. Les photos sélectionnées sont récompensées par un jury régional et concourent ensuite au niveau national. Les CROUS et le CNOUS soutiennent les pratiques artistiques amateurs des étudiants.

→ **Public** : ce concours est ouvert aux étudiants.

### → Ce que vous pouvez faire

Pour concourir, il faut adresser une à deux photographie(s) légendée(s) (ou pas), présentée(s) sous forme de tirage photographique sur papier, répondant au thème annuel choisi, en noir et blanc ou en couleur, numérique ou argentique, de format maximal 21 x 30 cm sans encadrement, au CROUS.

→ **Type d'aide** : le lauréat académique décerne un prix régional attribué par le CROUS mais également un prix national par le CNOUS si sa photo est primée par le jury national.

**Prix nationaux** : le 1<sup>er</sup> prix est de 2 000 euros, le 2<sup>ème</sup> de 1 000 euros et le 3<sup>ème</sup> de 500 euros.

### → Qui contacter ?

**Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)**

2 rue Monteil, BP 5053 - 34033 MONTPELLIER cedex 1

Tél : 04 67 41 50 09 - [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

Correspondants : Franck BERGER et Marie POUTAS - [accueil@crous-montpellier.fr](mailto:accueil@crous-montpellier.fr)

## Projets culturels

### La bourse d'aide au développement

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Le Festival International du Cinéma Méditerranéen de Montpellier a institué depuis 1992 une « bourse d'Aide au Développement » pour des projets de films de long métrage de fiction.

#### → Public

Sont appelés à présenter leur(s) projet(s) les réalisateurs confirmés ayant déjà réalisés au moins un court métrage de fiction, originaires de l'un des États du bassin méditerranéen, de la mer Noire, du Portugal ou de l'Arménie et/ou dont le projet se situe dans l'environnement méditerranéen ou exprime les spécificités culturelles de l'aire méditerranéenne.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez présenter plusieurs projets, mais un seul sera retenu pour concourir à l'obtention de la bourse.

#### → Type d'aide

Chaque projet lauréat bénéficiera d'une bourse d'aide au développement allant jusqu'à 7 000 euros ou une résidence d'écriture (3 mois : 3 000 euros) .

#### → Qui contacter ?

##### **Festival International du Cinéma Méditerranéen**

78 avenue du Pirée - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 13 73 70 - [www.cinemed.tm.fr](http://www.cinemed.tm.fr)

Correspondante : Gaby POUGET - [pouget@cinemed.rm.fr](mailto:pouget@cinemed.rm.fr)

### Le concours étudiant du film court

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Sous l'égide du Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires, le CROUS de Clermont-Ferrand organise un concours de films courts sur support vidéo.

→ **Public** : ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

→ **Ce que vous pouvez faire** : chaque participant doit réaliser une œuvre originale sur support vidéo, en langue française, sous-titrée ou sans dialogue (documentaire, art vidéo, narration, fiction, expérimental ou animation), avec générique, en couleur ou en noir et blanc et dont la durée ne doit pas excéder 5 minutes.

→ **Type d'aide** : les prix régionaux sont à l'appréciation de chaque CROUS.

**Prix nationaux** : le 1<sup>er</sup> prix est de 2 000 euros, le 2<sup>ème</sup> de 1 000 euros et le 3<sup>ème</sup> de 500 euros.

#### → Qui contacter ?

##### **CROUS de Clermont Ferrand**

Service culturel

25 rue Etienne Dolet

63037 CLERMONT-FERRAND Cedex

Tél : 04 73 34 44 16

[culture@crous-clermont.fr](mailto:culture@crous-clermont.fr)

[www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

##### **CROUS de Montpellier**

2 rue Monteil - BP 5053

34033 MONTPELLIER cedex 1

Tél : 04 67 41 50 00

[www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

[marie.poutas@crous-montpellier.fr](mailto:marie.poutas@crous-montpellier.fr)

Correspondant : Franck BERGER et Marie POUTAS

### Le jury jeunes

#### → Qu'est- ce que c'est ?

C'est un concours dont le but est de faire participer des jeunes au festival de Cannes, afin d'y exercer leur regard critique et de faire connaître leurs goûts et leurs choix.

#### → Public

Ce prix est attribué à des jeunes de 18 à 25 ans, choisis par un comité de sélection national constitué de professionnels, d'anciens membres du Jury-Jeunes et de représentants d'associations nationales.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez présenter un dossier à votre Direction Régionale ou Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS), qui décrit votre parcours personnel, votre implication citoyenne et prise de responsabilité et un projet réalisé ou en cours lié aux domaines de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia.

#### → Type d'aide

Les jurés seront intégralement pris en charge par les services du Haut Commissaire à la Jeunesse (hébergement, transports, repas) pendant la durée du festival.

#### → Qui contacter ?

##### **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et Sports**

190 avenue du Père Soulas - 34094 MONTPELLIER

Tél : 04 67 10 14 00 - <http://drdjs-languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr>

### Le concours jeunes regards

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Ce concours de photographie est organisé par le rectorat. Chaque année un thème différent est imposé aux participants. Le jury représentant tous les partenaires se détermine suivant les critères suivants : respect du thème, créativité technique, originalité du traitement du sujet et coup de cœur.

→ **Public** : ce concours s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans.

→ **Ce que vous pouvez faire** : chaque créateur doit envoyer 1 à 5 photos couleur ou noir et blanc au format 18 x 24, numériques ou argentiques.

→ **Type d'aide** : divers prix seront attribués par les partenaires du Concours Jeunes Regards. Les meilleures photos numériques ou argentiques sélectionnées par le jury seront exposées et primées.

#### → Qui contacter ?

**Banque des stages** - Concours Jeunes Regards

183 rue Auguste Broussonnet - 34070 MONTPELLIER

Tél : 04 67 66 42 36 - [www.infostages-job.com](http://www.infostages-job.com)

**NB Le Corum des photographes** : C'est une manifestation annuelle organisée par la ville de Montpellier, en collaboration avec Enjoy Montpellier, au Corum-Palais des Congrès. Elle est réservée aux photographes de la ville de Montpellier et de son agglomération. Aucune sélection n'y est effectuée. Seules les 100 premières inscriptions sont prises en compte.

# La Littérature

## Le Prix Arthur Rimbaud

### → Qu'est-ce que c'est ?

Dans le but de favoriser la jeune création dans le domaine de la poésie, la Maison de Poésie Fondation Emile Blémont organise, avec le soutien du Haut-commissaire à la jeunesse, un concours pour l'attribution du prix Arthur Rimbaud. Ce concours récompense le recueils de poèmes inédits.

→ **Public** : Ce prix est accessible est ouvert à tous les auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité, ayant de 18 à 25 ans révolus.

### → Ce que vous pouvez faire

Vous devez présenter un recueil de poèmes inédits et libres de droits, de 25 à 80 pages, dactylographiés en recto seulement, numérotés, agrafés ou reliés au format 21 x 29,7 cm. Les poèmes peuvent être de toute facture formelle, de toute inspiration, de toute technique. La qualité, l'originalité, le ton personnel seront les critères essentiels du choix.

**Attention** chaque recueil doit être individuel.

→ **Type d'aide** : le lauréat recevra une somme de 2 000 euros et une mention spéciale sera décernée à deux autres candidats qui recevront chacun 1 000 euros.

### → Qui contacter ?

#### La Maison de Poésie

11 bis rue Ballu - 75009 PARIS

Tél : 01 40 23 45 99

## Le Concours étudiant de la Nouvelle

### → Qu'est-ce que c'est ?

C'est un concours organisé chaque année par le CROUS. Les écrits sélectionnés sont récompensés par un jury régional.

→ **Public** : ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire.

### → Ce que vous pouvez faire

Vous devez présenter un récit bref comportant peu de personnages et un temps fort autour duquel la trame narrative se construit, une oeuvre originale non publiée comportant un titre et le nombre de mots (2 500 mots au maximum), un document écrit en français, anonyme, soigné, dactylographié et paginé.

→ **Type d'aide** : les prix régionaux sont à l'appréciation de chaque CROUS. Un jury régional se réunit pour attribuer des prix et sélectionner les meilleures œuvres qui concourent ensuite au niveau national.

**Prix nationaux** : le 1<sup>er</sup> prix est de 2 000 euros, le 2<sup>ème</sup> de 1 000 euros et le 3<sup>ème</sup> de 500 euros.

### → Qui contacter ?

#### CROUS de Montpellier

2 rue Monteil, BP 5053 - 34033 MONTPELLIER cedex 1

Tél : 04 67 41 50 00 - marie.poutas@crous-montpellier.fr - [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

Correspondants : Franck BERGER et Marie POUTAS

### Le Concours étudiant de la bande dessinée

#### → Qu'est-ce que c'est ?

C'est un concours organisé chaque année par le CROUS.

#### → Public

Le concours étudiant de la bande dessinée est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français pour l'année universitaire.

#### → Ce que vous pouvez faire

Exprimez vos talents d'auteur-illustrateur en créant une BD sur le support de votre choix dans les courants manga, comics, BD européenne qui doit être :

- une histoire courte de 1 à 7 planches maximum sur 2 supports : un support papier de format 21 x 29,7cm (couleur ou noir et blanc), sans limitation de cases, avec ou sans texte, en format portrait ou paysage, avec utilisation d'un seul côté et un support numérique format PDF ou TIFF résolution 300 dpi/A4 quadrichromie,
- la BD sera accompagnée d'un commentaire de l'auteur remis sur fichier Word,
- la forme et l'époque du récit sont libres (récit poétique, dramatique, fantastique, humoristique, passé, présent, futur) ainsi que les techniques utilisées (crayon, plume, feutre, gouache, pastel, fusain, craie, peinture, bille).

**Attention** Les créations représentant un seul dessin ne sont pas admises. Pour les planches comportant du texte, seule la langue française est acceptée.

#### → Type d'aide

Les prix régionaux sont à l'appréciation de chaque CROUS. Les meilleures œuvres, choisies par le jury régional, pourront concourir au niveau national.

**Prix nationaux** : le 1<sup>er</sup> prix est de 2 000 euros, le 2<sup>ème</sup> de 1 000 euros et le 3<sup>ème</sup> de 500 euros.

#### → Qui contacter ?

##### **CROUS de Montpellier**

2 rue Monteil, BP 5053 - 34033 MONTPELLIER cedex 1

Tél : 04 67 41 50 00 - accueil@crous-montpellier.fr - [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

Correspondants : Franck BERGER et Marie POUTAS



### Le grand prix de poésie de la Ville de Béziers

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La ville de Béziers, avec le concours de l'association Arcadia, organise chaque année un prix de poésie durant la 1<sup>ère</sup> semaine de novembre. Ce prix comprend le prix de poésie de la ville de Béziers, le prix Jean Bonicel et le prix Arcadia.

#### → Public

Il est ouvert aux jeunes à partir de 16 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

Pour le **prix de poésie de la ville de Béziers**, ce sont des envois anonymes non recommandés de 40 pages maximum, ni forme ni sujet imposés, œuvres inédites, titre obligatoire. Droits de concours : 20 euros par envoi.

Pour les **prix Jean Bonicel et Arcadia** : pour chacun, cinq poèmes maximum ne dépassant pas 30 lignes chacun, ni forme ni sujet imposés. Poèmes obligatoirement inédits. Droits de concours : 12 euros par envoi et par prix.

Pour ces trois prix en langue française, les manuscrits ne devront pas comporter de nom d'auteur, mais seront identifiés par trois lettres suivies de trois chiffres qui seront reproduits sur une enveloppe cachetée jointe à l'envoi contenant les nom, prénom, adresse, téléphone de l'auteur. Les manuscrits adressés en triple exemplaires à :

**ARCADIA** - Grand Prix de Poésie de la Ville de Béziers

BP 4209

34544 BÉZIERS Cedex

#### → Type d'aide

Trois prix sont attribués par le jury de l'association poétique Arcadia avec des montants différents :

- le grand prix de la Ville de Béziers, financé par le conseil municipal, se monte à une valeur de 1 830 euros. Le chèque, destiné expressément à l'édition du recueil primé, est remis par le sénateur-maire avec la médaille de la Ville.
- le prix Jean Bonicel est récompensé par une œuvre d'art et une médaille de la Ville.
- le prix Arcadia d'un montant de 230 euros est remis également avec une médaille de la Ville.

Les lauréats devront obligatoirement être présents à la remise des prix.

#### → Qui contacter ?

**Grand Prix de Poésie de la ville de Béziers**

BP 4209 - 34544 BEZIERS

Tél : 04 67 30 13 26

contact@arcadia-beziers.net/

<http://arcadia-beziers.net>

Correspondante : Mme BONICEL



### Le concours de « Nouvelles Jeunes Ecrites »

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Le concours consiste en la création d'une nouvelle littéraire d'une longueur maximale de 15 pages manuscrites, soit autour de 6 pages en traitement de texte. Une seule nouvelle par personne sera admissible.

#### → Public

Le concours Jeunes écrits s'adresse à tous les jeunes entre 11 et 25 ans. Une photocopie d'une pièce d'identité devra obligatoirement être fournie avec la nouvelle, ainsi que la fiche d'inscription au concours dûment remplie.

#### → Ce que vous pouvez faire

Le prix consistera en l'édition des 30 meilleures nouvelles sous forme d'ouvrage, dans un livre comprenant les 30 nouvelles primées (10 nouvelles primées par catégorie). Les lauréats recevront 10 exemplaires de l'ouvrage pour les créateurs individuels, 2 exemplaires pour les travaux collectifs. Une diffusion et une promotion du livre réalisé seront prévues pour populariser le travail des auteurs primés.

Un prix spécifique par catégorie collégiens, lycéens, étudiants sera attribué :

Prix Collégien Jeunes@écrits - Prix Lycéen Jeunes@écrits - Prix Étudiant Jeunes@écrits

#### → Qui contacter ?

##### **Banque des stages**

183 rue Auguste Broussonnet - 34070 MONTPELLIER

Tél : 04 67 66 42 36 - [www.infostages-job.com](http://www.infostages-job.com)

## La Musique

### La rencontre musicale « Music Ado »

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Ce festival régional a pour but d'inciter les jeunes musiciens amateurs à pratiquer la musique en groupe. Il est destiné à tout style de musique, à l'exception du chant choral, et se déroule généralement entre les mois d'avril et de mai.

→ **Public** : ce festival est ouvert aux jeunes de 11 à 20 ans résidant dans la région Languedoc-Roussillon.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez vous exprimer sur scène, au sein d'un groupe, devant un public.

Les supports enregistrés ne sont pas autorisés. Les groupes doivent impérativement jouer en live !

→ **Type d'aide** : l'aide apportée par l'association est de nature technique et logistique (proposition de maquette et aide à la diffusion).

#### → Qui contacter ?

##### **Jeunesses Musicales de France en Languedoc-Roussillon**

5 rue Jean Laurès - 34500 BEZIERS

Tél : 04 67 30 08 91

Correspondante : Andrée PEREZ - [jmf.languedocroussillon@lesjmf.org](mailto:jmf.languedocroussillon@lesjmf.org)

### « Les découvertes du printemps de Bourges et de la Fnac »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

L'antenne régionale de l'association Stand'Art, la FNAC et le Printemps de Bourges s'associent pour promouvoir les nouveaux talents des musiques actuelles sous le label « Attention Talent Scène » dans les styles rock/pop, électro, chanson/world et hip/hop/ragga/reggae.

#### → Public

L'opération « Attention Talent Scène » s'adresse à tous les groupes ou artistes des musiques actuelles, à l'exception de ceux dont les productions discographiques sont issues des majors ou de leurs labels.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous devez posséder votre propre répertoire musical (compositions originales).  
Il vous sera demandé une cassette pour permettre votre participation à la première sélection.

#### → Type d'aide

Ce tremplin permet aux lauréats d'avoir un soutien logistique ou technique et de pouvoir se produire lors du Festival du Printemps de Bourges.

Une aide financière est également accordée. Son montant dépend du nombre de groupes lauréats.

#### → Qui contacter ?

### AUDE

#### ALTERNATEUF

Maison des Associations  
1 av Lattre de Tassigny  
11400 CASTELNAUDARY  
Tél : 04 68 60 03 69  
direction@alternateuf.com  
ou com@alternateuf.com  
Correspondant :  
Franck Tanneau

### GARD

#### FEMAG

CSCS de Valdegour  
4 place Pythagore  
30900 NIMES  
Tél : 04 66 84 70 74  
jef.femag@wanadoo.fr  
Correspondant :  
Jean-François BERTON

### HERAULT

#### Association Stand'Art

Salle Victoire 2  
BP 5558  
34072 MONTPELLIER cedex 3  
Tél : 04 67 47 91 00  
victoire.2@wanadoo.fr  
www.victoire2.com  
Correspondante : Isabelle PETIT

# projets



### La « Compilation Montpellier »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Tous les 2 ans, la mairie de Montpellier apporte un soutien à la création musicale montpelliéraine en organisant la « Compilation Montpellier ». La ville propose ainsi aux groupes de musiques actuelles (techno, rock, rap, reggae, musique électronique, etc...) de l'agglomération montpelliéraine une opération permettant à 4 d'entre eux d'enregistrer un disque qui sera remis en contrepartie de l'achat d'un disque d'un groupe français ou de matériel de musique.

#### → Public

Ce concours de rock et musiques actuelles est ouvert aux groupes de Montpellier et de l'agglomération. La participation est gratuite.

#### → Ce que vous pouvez faire

Le dossier de candidature doit comporter :

- un CD 2 titres, non édité et non produit,
- une présentation écrite des musiciens composant la formation,
- la liste des concerts déjà réalisés,
- si possible un dossier de presse.

#### → Type d'aide

Cette aide permet l'enregistrement d'un premier disque dans des conditions professionnelles. La ville en assure la promotion auprès des médias, des labels, majors, maisons d'édition, tourneurs et producteurs de spectacles, salles de concert. Chaque groupe reçoit 500 exemplaires pour sa propre promotion.

#### → Qui contacter ?

**Maison de la Démocratie** - Direction Action culturelle

16 rue de la République - 34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 34 88 80

Correspondant : Jean-François RIGAUDIN

Pour tout renseignement complémentaire : 04 67 47 91 00 ou victoire.2@wanadoo.fr

# culturels

### Le tremplin musical « Musique de R.U »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

« Musique de R.U » est un concours national du réseau des CROUS. Il s'agit d'un tremplin musical qui offre aux lauréats, entre autres prix, une tournée nationale.

#### → Public

Ce concours est ouvert à tous les étudiants. Les groupes devront être composés d'une majorité d'étudiants. Peuvent concourir tous les groupes ou individus interprétant toute forme de musique. La sélection est ouverte à tous les genres musicaux.

**Attention** Le groupe ou l'artiste solo ne peut envoyer qu'une seule maquette auprès d'un seul CROUS, dans le cas contraire leur participation sera annulée.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous devez envoyer une maquette comprenant entre 3 et 6 titres (uniquement sur CD) joint avec :

- le formulaire d'inscription,
- les photocopies des cartes d'étudiants.

#### → Type d'aide

Chaque groupe sélectionné disposera d'une durée de prestation entre 25 et 30 minutes et ne devra présenter que des compositions originales. Le jury attribuera un prix à chaque finaliste (les frais d'hébergement et de déplacement seront pris en charge par l'organisateur). 4 prix sont décernés :

- une tournée dans 4 CROUS,
- une tournée dans 3 CROUS,
- une scène ouverte à la Rock School Barbey,
- bons d'achat en matériel de musique.

#### → Qui contacter ?

##### **CROUS de Montpellier**

2 rue Monteil, BP 5053 - 34033 MONTPELLIER Cedex 1

Tél : 04 67 41 50 09 - [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

Correspondante : Marie POUTAS - [marie.poutas@crous-montpellier.fr](mailto:marie.poutas@crous-montpellier.fr)



### « 34 Tours »

#### → Qu'est- ce que c'est ?

L'ADDM 34 met en place le dispositif de soutien 34 Tours qui favorise la rencontre de groupes en émergence avec des professionnels et la diffusion de groupes choisis sur le territoire départemental. C'est un dispositif qui a pour objectif principal d'aider à la préparation scénique de groupes de musiques actuelles héraultais.

#### → Public

Il s'adresse à des groupes de musiques actuelles domiciliés dans le département. Ils doivent être constitués en associations depuis au moins 2 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les groupes doivent être dans une démarche active de professionnalisation, localisés sur le département, avoir au moins 45 minutes de répertoire original, un minimum de 20 concerts à son actif et un enregistrement d'au moins 5 titres à proposer.

#### → Type d'aide

Chacun des 2 groupes sélectionnés aura la possibilité de travailler au développement d'un projet scénique durant une mini résidence de 4 jours sur la scène de la salle Victoire 2 à Montpellier. Des concerts seront organisés sur l'ensemble du département.

#### → Qui contacter ?

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription au 34 Tours sur **[www.victoire2.com](http://www.victoire2.com)**

Vous pouvez également vous procurer ce dossier sur simple demande à Victoire 2, à l'accueil des studios et à l'ADDM 34.

#### **Victoire 2**

Zac Mas Grille  
34430 SAINT JEAN DE VEDAS  
Tél : 04 67 47 91 00  
[victoire.2@wanadoo.fr](mailto:victoire.2@wanadoo.fr)

#### **ADDM 34**

Avenue Professeur Jean-Louis Viala  
Parc Euromédecine II – CS 64306  
34193 MONTELLIER Cedex 5  
Tél : 04 67 45 71 10  
[www.addm34.fr](http://www.addm34.fr)

### La Mode

#### « Atout Fil »

##### → Qu'est-ce que c'est ?

Le défilé-concours Atout Fil est un tremplin professionnel de qualité ouvert sans distinction aux amateurs et aux professionnels désirant s'exprimer dans la création en art porté.

Spectacle vivant, concours artistique, Atout Fil ou « La folie du vêtement » est un lieu de rencontres et d'échanges avec des professionnels de référence.

Des manifestations (expositions, conférences, débats) prolongent et accompagnent l'impact de ce « défilé concours » d'art porté.

Des expositions, des créations contribuent à faire connaître et reconnaître le talent des auteurs partout en France.

##### → Public

Le défilé-concours est ouvert à tous, professionnels comme amateurs, quelles que soient leurs origines géographiques.

##### → Ce que vous pouvez faire

Pour concourir les candidats doivent concilier trois démarches :

- proposer un concept,
- le communiquer en réalisant 1, 2 ou 3 vêtements et éventuellement leurs accessoires,
- proposer une présentation (les choix des mannequins, de la musique, de la mise en scène sont déterminants).

Les créations présentées doivent être originales et inédites. Elles sont présentées au public et à un jury de professionnels de la mode, des médias, des arts plastiques, du spectacle...

La mise en scène du vêtement est aussi importante que l'objet lui-même.

note

Audace et originalité doivent présider à la conception qui relève de la recherche artistique en arts plastiques et non du vêtement « portable ». Atout Fil est également un spectacle, la conception d'une mise en scène par les participants est indispensable pour le défilé.

##### → Type d'aide

Les lauréats se verront attribuer une aide financière. Sept prix sont décernés au total dont le premier prix est de 2 000 euros. Le rayonnement international de la manifestation permet, en outre, de valoriser la créativité et le savoir-faire des artistes de la région Languedoc-Roussillon.

Le formulaire est disponible sur le site.

##### → Qui contacter ?

###### Atout Fil

Centre Culturel Robert Gourdon

Avenue Robert Gourdon

30600 VAUVERT

Tél : 04 66 88 23 63

contact@atoutfil.com

www.atoutfil.com



# Le Voyage

## Les bourses de voyage Zellidja

### → Qu'est- ce que c'est ?

La Fondation ZELLIDJA attribue des bourses aux jeunes qui souhaitent réaliser un projet d'études (que ce soit dans le cadre de leurs études ou non) sur le sujet et le pays de leur choix.

### → Public

Pour prétendre à cette bourse, il faut :

- avoir au moins 16 ans et moins de 21 ans lors du 1<sup>er</sup> voyage,
- partir seul(e) pour une durée minimale d'un mois,
- présenter un dossier de 8 à 10 pages exposant son projet de voyage et d'études.

### → Ce que vous pouvez faire

Vous devez présenter un projet d'études complet. Le sujet d'étude est totalement libre.

Possibilité de faire un 2<sup>ème</sup> voyage. La sélection est faite sur la qualité du 1<sup>er</sup> voyage.

**Attention** Les bourses Zellidja ne sont pas octroyées pour des stages ou des missions humanitaires.

Le dossier de candidature correctement présenté est à envoyer en 2 exemplaires avant le 31 janvier :

### Association des Lauréats Zellidja

60 rue Régnault

75013 PARIS

Tél : 01 40 21 75 32

info@zellidja.com

Possibilité de postuler en ligne sur [www.zellidja.com](http://www.zellidja.com)

### → Type d'aide

Une aide est attribuée à chaque lauréat :

- pour le 1<sup>er</sup> voyage : jusqu'à 900 euros
- pour le 2<sup>ème</sup> voyage : jusqu'à 1 100 euros

### → Qui contacter ?

## HERAULT

### Correspondant départemental Zellidja

505 rue de Puits

34310 MONTADY

Tél : 04 67 90 63 43

jofai@free.fr

[www.zellidja.com](http://www.zellidja.com)

Correspondant : Joseph – Marc FAIXA

## GARD

### Correspondant Départemental Zellidja

213 impasse des Bergeronnettes

30900 NIMES

Tél : 04 66 64 14 33

philoberle@netcourrier.com

Correspondant : Philippe OBERLE

# création économique



- L'auto-entrepreneur p. 57
- Les organismes d'aides et de conseils à la création d'entreprise p. 58
- Les aides financières p. 62

création économique

# Création économique

## Les projets de création économique

Créer son entreprise est un acte réfléchi qui conditionne la réussite et la pérennité de votre projet.

Trois étapes sont nécessaires :

- faire un bilan personnel,
- étudier la viabilité du projet,
- et savoir s'entourer.

La Région Languedoc-Roussillon impulse et coordonne les dispositifs qui apportent au porteur de projet d'une part les aides et les conseils permettant de créer ou de reprendre une entreprise (artisanale, agricole, de services, ...), et surtout de la pérenniser et d'autre part, les aides financières publiques ou parapubliques qui viennent compléter les apports du jeune entrepreneur et ceux des banques.

### Région Languedoc-Roussillon

Direction du Développement des entreprises

Tél : 04 67 22 80 00

[www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr) - [www.laregion.fr](http://www.laregion.fr)

A tous les stades de développement de votre entreprise, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et les Directions du Travail et de l'Emploi vous conseillent et vous aident dans votre projet de création économique. Elles apportent à l'entreprise l'appui qui lui permet de réussir les différentes étapes de sa vie, du projet à la création. Comment commencer ? Quel statut juridique et quel régime fiscal choisir ? Quel lieu d'implantation ? Comment bénéficier d'une couverture sociale adaptée ? Comment financer l'embauche d'un salarié ou moderniser son équipement ? Autant de questions auxquelles les services économiques apportent des réponses individualisées. Pour ce faire, elles organisent des rencontres de créateurs (réunions d'information collectives destinées aux porteurs de projet) et des rendez-vous individuels avec des conseillers d'entreprise.

## L'auto-entrepreneur

Que vous soyez chômeur, salarié, retraité ou étudiant, vous pouvez, en parallèle de votre activité ou à titre principal, vous installer à votre compte en devenant auto-entrepreneur.

### → Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?

C'est une personne qui souhaite créer une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale, à titre principal ou complémentaire, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas en 2009 :

- 80 000 euros HT pour une activité d'achat/revente, de vente à consommer sur place et de prestation d'hébergement,
- 32 000 euros HT pour les prestations de services.

L'auto-entrepreneur bénéficiera :

- d'une dispense d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) pour les commerçants ou au Répertoire des Métiers (RM) pour les artisans,
- d'une exonération de TVA,
- et d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération temporaire de taxe professionnelle.

Pour plus d'infos consultez le site : [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)

### Les organismes d'aides et de conseils à la création d'entreprise

#### → Les chambres de Commerce et d'Industrie

L'accompagnement des créateurs d'entreprise est une des missions prioritaires des Chambres de Commerce et d'Industrie. Elles disposent, sur tout le territoire, d'un réseau de conseillers spécialisés (commerce, industrie, services, environnement). Ces conseillers peuvent accompagner les futurs entrepreneurs dans les différentes étapes de leurs démarches : information générale sur la démarche de création, orientation vers les clubs de créateurs ou de repreneurs d'entreprises, élaboration du « business-plan », formations spécifiques, appui pour la recherche de financements adaptés, simplification des formalités administratives d'enregistrement.

Vous pouvez contacter la CCI de votre département. Elles ont bien souvent des relais locaux à proximité de votre commune.

#### AUDE

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

3 boulevard Camille Pelletan  
11890 CARCASSONNE Cedex 9  
Tél : 04 68 10 36 00  
www.carcassonne.cci.fr  
Correspondante :  
Dorinne MAZY

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

1 avenue du forum - BP 7101  
11780 NARBONNE  
Tél : 04 68 42 71 11  
Fax : 04 68 42 71 12

#### GARD

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

12 rue de la République  
30032 NIMES Cedex 1  
Tél : 04 66 879 879  
Creation-entreprises@nimes.cci.fr  
www.nimes.cci.fr  
Correspondante :  
Madame RISUENO

#### HERAULT

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

Hôtel St Côme  
Mission Création  
32 Grand Rue Jean Moulin  
34944 MONTPELLIER Cedex 9  
Tél : 04 99 51 52 00  
creation@montpellier.cci.fr  
www.montpellier.cci.fr  
Correspondante :  
Véronique BOUSQUET

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

26 allée Paul Riquet - BP 371  
34504 BEZIERS Cedex  
Tél : 04 67 809 809  
Fax : 04 67 809 810  
www.beziers.cci.fr

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

2 quai Philippe Régy - BP 169  
34203 SETE Cedex 3  
Tél : 04 67 46 28 28  
Fax : 04 67 46 28 18  
www.sete.cci.fr

#### LOZERE

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

Service Premier Accueil  
16 boulevard du Soubeyran  
48002 MENDE Cedex  
Tél : 04 66 49 00 33  
n.esteve@lozere.cci.fr  
www.lozere.cci.fr  
Correspondante :  
Nathalie ESTEVE

#### PYRENEES-ORIENTALES

##### **Chambre de Commerce et d'Industrie**

Service création et reprise d'entreprise  
Palais consulaire  
Quai de Lattre de Tassigny  
BP 941  
66020 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04 68 35 98 97  
www.perpignan.cci.fr  
Correspondante :  
Christiane ATO



## Création économique

### → Les chambres de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers conseillent et fournissent une assistance technique aux artisans qui veulent créer ou reprendre une entreprise. Elles aident à l'élaboration d'un projet sur le plan de la gestion et de la commercialisation, du choix de l'implantation et de la recherche de financements. Elles ont institué, entre autres, le système de la caution mutuelle, destinée à remédier au manque de garantie financière qu'offrent les jeunes candidats artisans face aux banques.

#### AUDE

##### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Service Conseils Entreprises  
20 avenue du Maréchal Juin  
11000 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 11 20 00  
entreprise@cm-aude.fr  
www.cm-languedocroussillon.fr

#### HERAULT

##### **Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

Services aux Entreprises  
44 avenue St Lazare  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 72 72 31  
o.gestin@cma-herault.fr  
www.cm-languedocroussillon.fr

#### PYRENEES-ORIENTALES

##### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Service d'Action Economique  
7 boulevard Conflent  
BP 99907  
66962 PERPIGNAN Cedex 9  
Tél : 04 68 35 88 00  
contact@cma66.fr  
www.cma66.fr

#### GARD

##### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Service Développement Economique  
Aménagement du Territoire  
904 avenue Maréchal Juin  
30908 NIMES cedex 2  
Tél : 08 92 68 36 14  
www.cm-languedocroussillon.fr

#### LOZERE

##### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Service Economique  
2 boulevard Soubeyran - BP 90  
48003 MENDE cedex  
Tél : 04 66 49 12 66  
info@cma-lozere.fr  
www.cm-languedocroussillon.fr

### → Les chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural d'un territoire défini. Elles apportent des conseils spécialisés dans la création d'entreprises agricoles.

Les **Points Info Installation** renseignent les futurs agriculteurs qui souhaitent se mettre à leur compte ou qui veulent reprendre une exploitation.

#### AUDE

##### **Chambre d'Agriculture**

Zone d'activité de Sautes  
à Trèbes  
11878 CARCASSONNE Cedex 9  
Tél : 04 68 11 79 79  
services.generaux@  
aude.chambagri.fr

#### HERAULT

##### **Chambre d'Agriculture**

Maison des agriculteurs  
Mas de Saporta CS 10010  
34875 LATTES Cedex  
Tél : 04 67 20 88 00  
contact@herault.chambagri.fr

#### PYRENEES-ORIENTALES

##### **Chambre d'Agriculture**

19 avenue de Grande Bretagne  
66025 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04 68 35 74 00  
accueil@pyrenees-orientales.  
chambagri.fr  
www.pyrenees-orientales.  
chambagri.fr

#### GARD

##### **Chambre d'Agriculture**

Mas de l'agriculture - BP 48078  
30932 NIMES Cedex 9  
Tél : 04 66 04 50 60  
accueil@gard.chambagri.fr

#### LOZERE

##### **Chambre d'Agriculture**

27 avenue Foch  
48000 MENDE  
Tél : 04 66 65 62 00  
accueil@lozere.chambagri.fr  
www.lozere.chambagri.fr

### → Les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Elles exercent une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, des salariés, des syndicats et institutions représentatives du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail, ainsi que sur les droits et obligations qui en découlent. Elles mettent en œuvre une politique active de l'emploi en soutenant les entreprises qui souhaitent créer des emplois ou rencontrent des difficultés économiques passagères ou durables.

Elles encouragent le développement local de l'emploi en collaboration avec les différents acteurs économiques du département : collectivités territoriales, associations, entreprises, particuliers.

#### AUDE

##### DDTEFP

Rue Jean Méliès  
11000 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 77 40 44  
Fax : 04 68 72 57 78  
dd-11.direction@travail.gouv.fr  
www.sdtefp-languedocrou-sillon.travail.gouv.fr

#### GARD

##### DDTEFP

174 rue Antoine Blondin  
30000 NIMES  
Tél : 04 66 38 55 38  
Fax : 04 66 38 55 39  
dd-30.direction@travail.gouv.fr  
www.sdtefp-languedocrou-sillon.travail.gouv.fr

#### HERAULT

##### DDTEFP

615 boulevard Antigone  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 22 88 88  
Fax : 04 67 22 88 99  
dd-34.direction@travail.gouv.fr  
www.sdtefp-languedocrou-sillon.travail.gouv.fr

#### LOZERE

##### DDTEFP

Service Environnement Local  
Avenue du 11 Novembre  
48000 MENDE  
Tél : 04 66 65 61 00  
Fax : 04 66 65 61 05  
dd-48.direction@travail.gouv.fr  
www.sdtefp-languedocrou-sillon.travail.gouv.fr

#### PYRENEES-ORIENTALES

##### DDTEFP

76 Boulevard Aristide Briand  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 66 25 00  
Fax : 04 68 67 28 82  
dd-66.direction@travail.gouv.fr  
www.sdtefp-languedocrou-sillon.travail.gouv.fr

### → Les pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises ont pour mission d'accueillir et de faciliter la création et le développement d'entreprises industrielles, artisanales ou innovantes. Les porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans la conduite de leur projet. Le projet de création d'entreprise est évalué par un groupe d'expert. Les créateurs d'entreprises sont mis en relation avec un réseau de partenaires leur apportant l'information économique et sociale adaptée à leurs besoins.

Le réseau SYNERSUD a une vocation régionale. Un porteur de projet qui contacte SYNERSUD sera orienté vers la structure qui pourra répondre de manière optimale à ses besoins.

**SYNERSUD** - Maison des Entreprises du Cœur d'Hérault

ZAE la Garrigue, 5 rue Lucque - 34725 St ANDRE DE SANGONIS

Tél : 04 67 57 01 01 - Fax : 04 67 57 69 67

mde@mde.asso.fr - **www.maisondesentreprises.fr**

test@synersud.com

**www.synersud.com** (sur le site Internet vous trouverez tous les contacts en Languedoc-Roussillon).

### → Les boutiques de gestion et autres organismes d'aide à la création d'entreprise

Le réseau des boutiques de gestion soutient les initiatives et en particulier celles de création d'entreprise, en accompagnant par le conseil et la formation ceux qui veulent entreprendre. Elles accueillent tous les publics, quels que soient leurs projets.

Les boutiques de gestion vous apportent un soutien complet : clarification de votre projet, repérage des étapes de création, formation au métier de chef d'entreprise, études de marché, informatique, etc.

## AUDE

### Boutique de Gestion du Narbonnais

3 quai Vallière  
11100 NARBONNE  
Tél : 04 68 90 14 34  
boutiquedegestion.narbonnais@wanadoo.fr

## GARD

### Arpège Boutique de Gestion

8 bd Natoire  
30000 NIMES  
Tél : 04 66 04 00 39  
contact@bg30.fr

## HERAULT

### Boutique de Gestion - AEDE

3 rue Pagezy  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 58 48 45  
aede.bgm@wanadoo.fr

### Profession Sport 34

200 avenue Père Soulas  
34090 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 41 78 75  
creation@professionsport34.com  
www.professionsport34.com  
Pôle création d'activités « tremplin vers l'emploi » dans le secteur du sport et de l'animation

## AETE

126 square de Corte  
34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 10 80 77  
aete.psq@wanadoo.fr  
www.aete.fr

Accompagnement à la création d'entreprise

## PYRENEES-ORIENTALES

### Accès 66

Résidence St Assisclé  
Avenue d'Athènes  
66000 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 54 36 09  
contact@access66.org  
www.acces66.org

Association catalane pour la création économique et sociale

### → Plate-forme Interdépartementale de la Création d'Activités en Languedoc-Roussillon

[www.contact-pfca.org](http://www.contact-pfca.org)

Cette Plate-forme regroupe des structures d'appui aux créateurs, aux cédants et aux repreneurs d'activités et d'entreprises. Elle oriente le public vers les organismes d'accompagnement du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Elle n'accueille pas directement le public. Vous pouvez les contacter par mail.

## GARD

### PFCA 30

contact@pfca30.org

## HERAULT

### PFCA 34

298 rue d'Alco  
Les Bureaux d'Alco Bât F  
34080 MONTPELLIER  
contact@pfca34.org  
www.pfca34.org

### Profession Sport 34

200 avenue Père Soulas  
34090 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 41 78 75  
creation@professionsport34.com  
www.professionsport34.com

## PYRENEES-ORIENTALES

### PFCA 66

N° Vert : 0800 10 66 66  
contact@pfca66.org  
www.pfca66.org

## AETE

126 square de Corte  
34080 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 10 80 77  
aete.psq@wanadoo.fr

### Les aides financières

Différents dispositifs peuvent apporter un petit coup de pouce à votre projet. L'expert qui vous aidera à monter votre projet sera le plus à même pour vous indiquer les ressources financières accessibles et les plus adaptées.

#### La Fondation de la Deuxième Chance

##### → Qu'est-ce que c'est ?

La Fondation de la Deuxième Chance a pour objet de soutenir des personnes confrontées à des difficultés scolaires, universitaires ou professionnelles, en leur offrant, grâce à un « coup de pouce », des moyens humains, techniques et financiers.

La fondation peut prendre en charge un cycle de formation complémentaire, vous allouer une bourse, vous aider pour l'installation d'un commerce ou d'un artisanat en milieu rural ou encore vous soutenir pour la création ou la reprise d'une petite entreprise, etc.

**Attention** Les demandes d'emploi simples sont exclues. Aucune aide n'est accordée aux associations. Le projet doit être réalisé en France métropolitaine.

##### → Public

Cette aide s'adresse aux personnes de 18 à 60 ans.

##### → Type d'aide

Elle offre deux types de soutien :

- un accompagnement technique, social et humain sur une durée de 6 à 24 mois par des équipes de parrainage,
- un engagement financier sous des formes très variées (jusqu'à 10 000 euros sur deux ans).

##### → Qui contacter ?

#### **Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement et l'Insertion par l'Économie (AIRDIE)**

1 rue cité Saint Benoît  
34000 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 15 00 10  
airdie@wanadoo.fr  
www.airdie.org

Et pour plus d'infos : [www.deuxiemechance.org](http://www.deuxiemechance.org)



### Prix et trophée de l'initiative

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Ces prix sont décernés par la Fondation du Crédit Coopératif, dont les actions s'articulent aujourd'hui autour de cinq axes : favoriser, appuyer, soutenir, promouvoir et développer.

Ces Prix et le Trophée sont destinés à distinguer des initiatives ou des actions exemplaires, novatrices au plan économique, technologique, social et/ou culturel mises en œuvre depuis au moins un an. Ce concours ne concerne pas les projets.

#### → Type d'aide

L'aide financière proposée est de 3 000 euros au niveau régional et 8 000 euros au niveau national.

#### → Qui contacter ?

##### AUDE

**Fondation Crédit Coopératif**  
8 place Davilla - BP 22  
11020 CARCASSONNE Cedex  
Tél : 04 68 10 26 00  
Correspondant :  
Philippe CAMBON

##### GARD

**Fondation Crédit Coopératif**  
49 avenue Jean Jaurès  
CS 24004  
30918 NIMES Cedex 2  
Tél : 04 66 36 31 21  
Correspondante : Béatrice OGE

##### HERAULT

**Fondation Crédit Coopératif**  
8 boulevard Victor Hugo  
BP 71188  
34009 MONTPELLIER Cedex 01  
Tél : 04 67 06 18 18  
Correspondante : Andrée Bruno

#### Pour plus d'infos :

[www.groupe.credit-cooperatif.fr](http://www.groupe.credit-cooperatif.fr)

### Parcours confiance

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Parcours Confiance est un dispositif de la Caisse d'Epargne innovant qui offre aux personnes en difficultés financières un accompagnement bancaire complet pour les amener à retrouver une situation financière stable et équilibrée. Parcours Confiance s'adresse aussi à des créateurs d'entreprises.

#### → Qui contacter ?

[www.parcours-confiance.fr](http://www.parcours-confiance.fr) Dossier téléchargeable en ligne. Liste des correspondants en région en ligne

### Le fonds de garantie à l'initiative des femmes

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Ce Fonds est destiné à aider les femmes sans limite d'âge, créatrices ou repreneurs d'entreprises à obtenir des emprunts auprès d'organismes bancaires. Le montant maximum du prêt est de 70% de 38 000 euros.

#### → Qui contacter ?

**Préfecture de Région** - Délégation Régionale aux Droits des Femmes  
350 avenue Etats du Languedoc - 34000 Montpellier  
Tél : 04 67 64 83 01

[www.franceactive.org](http://www.franceactive.org) (dossier téléchargeable en ligne)

### Les Projets d'Economie Locales et Sociales (PELS)

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Les Projets d'Economie Locale et Sociale correspondent à des projets bien identifiés et qui répondent aux objectifs fixés par la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon : privilégier l'insertion de personnes en difficulté en contribuant à créer des activités.

Ces projets s'adressent aux personnes en recherche d'autonomie, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires de minima sociaux. Ils oeuvrent aussi en faveur des personnes en situation de dépendance (handicap, maladie...). L'aide est fonction du projet présenté. Une personne de la Caisse d'Epargne se déplace sur le terrain et conseille les porteurs de projet.

#### → Qui contacter ?

##### **Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon**

254 rue Michel Teule - BP 7330

34083 MONTPELLIER

Tél : 04 67 91 80 00

Correspondante : Madame NEGRE

### Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE)

#### → Qu'est-ce que c'est ?

C'est un nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise, adapté aux besoins des porteurs de projets. Il intervient dès le montage du projet et jusqu'à trois ans après la création-reprise d'activité. Il se déroule en trois phases :

- aide au montage du projet,
- appui pour le financement du projet,
- appui au développement de l'entreprise.

#### → Public

Peuvent bénéficier de cet accompagnement, les jeunes de 18 à 25 ans, les demandeurs d'emploi indemnisés ou inscrits au Pôle Emploi depuis 6 mois, les personnes les plus éloignées de l'emploi, les personnes de plus de 50 ans et qui ne sont plus inscrites sur la liste de demandeurs d'emploi, les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire.

#### → Qui contacter ?

##### **Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement et l'Insertion par l'Economique (AIRDIE)**

1 rue cité Saint Benoît

34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 15 00 10 - Service créateur d'entreprise : 04 67 20 27 51

airdie@wanadoo.fr - www.airdie.org

#### **Pour plus d'infos :**

[www.entreprises.gouv.fr/nacre](http://www.entreprises.gouv.fr/nacre)

[www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr](http://www.sdtefp-languedocroussillon.travail.gouv.fr)

### La bourse jeunes créateur de la Ville de Mende

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La ville de Mende a mis en place une bourse destinée à aider les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise dans leurs démarches.

#### → Public

Cette bourse s'adresse aux jeunes de 18 à 40 ans et plus.

#### → Type d'aide

C'est une aide financière d'un montant de 4 573 euros.

**Attention** L'activité doit être sur le territoire de la communauté de communes. Le projet d'activité doit être non concurrentiel à une activité existante sauf dans le cas d'une reprise.

#### → Qui contacter ?

##### **Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Mende Fontanilles**

7, Place Général de Gaulle

48000 MENDE

Tél : 04 66 94 01 10

saiem.mende@wanadoo.fr

### Le printemps des générations des communes du Roussillon

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Initié par le mouvement de « la flamboyance », le Printemps des Générations témoigne de l'engagement des retraités auprès des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

Il s'agit pour les retraités de présenter, avec l'aide des associations locales, un programme d'animation destiné à récolter les fonds nécessaires pour accompagner financièrement les jeunes mais aussi les soutenir dans leurs démarches administratives, de formation, conseils techniques, mise à disposition de réseaux relationnels et soutien moral.

#### → Public

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez déposer votre dossier présentant votre projet (création d'activité, projet d'emploi), il sera examiné par le comité des seniors de la ville de Canet en Roussillon.

#### → Type d'aide

C'est une aide financière ou matérielle qui varie en fonction des possibilités et de la nature du projet.

#### → Qui contacter ?

##### **La Loge de Mer**

3 avenue Port - Roussillon

66140 CANET EN ROUSSILLON

Tél : 04 68 73 52 32 - Fax : 04 68 73 22 08

### Prix de l'Étudiant entrepreneur en économie sociale de la Mutuelle des étudiants

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Mis en place par la LMDE, ces prix récompensent les projets des étudiants démontrant leur inventivité dans le secteur de l'économie sociale. Les projets sont sélectionnés selon les critères suivant : utilité sociale, impact en terme de développement durable, parcours et qualité entrepreneuriale des personnes associées au projet, viabilité économique du projet et des emplois créés, caractère innovant du projet.

#### → Public

Il faut être étudiant de moins de 30 ans ou jeune diplômé depuis maximum 2 ans, avoir créé une entreprise dans les 24 mois qui précèdent l'inscription au prix ou porter un projet de création d'entreprise avec une forte valeur ajoutée sociale.

#### → Type d'aide

Il existe 6 prix de 2 000 euros à 6 000 euros.

#### → Qui contacter ?

##### **LMDE – PEES**

37 rue Marceau - BP 210

94203 IVRY-SUR-SEINE

Tél : 01 56 20 85 00

pees@lmde.com

[www.lmde.com](http://www.lmde.com)



# création

### Informations utiles

#### **APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise)**

14 rue Delambre  
75014 PARIS  
Tél : 01 42 18 58 58  
**[www.apce.com](http://www.apce.com)**

L'APCE édite de très nombreux guides sur la création d'entreprise.  
Son catalogue est disponible sur demande.

La fiche Actuel CIDJ et Actuel Languedoc-Roussillon n° 5.632 « Créer ou reprendre une entreprise » sont disponibles dans le réseau Information Jeunesse.

Quelques sites Internet :

**[www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr)**

**[www.transferts-lr.org](http://www.transferts-lr.org)**

**[www.eco.montpellier-agglo.com](http://www.eco.montpellier-agglo.com)**

Pour compléter ces informations, vous pouvez vous adresser au Pôle emploi, qui peut vous proposer des Evaluations de Projet de Création d'Entreprise (EPCE).

**[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)**

# économique

# sciences et environnement



sciences et  
environnement

- L'environnement
- Les sciences

p. 69  
p. 71

# Les projets pour les sciences et l'environnement

## L'environnement

### La Fondation Nicolas HULOT

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Vous voulez agir pour protéger la nature ? Vous avez un projet en environnement ? La Fondation Nicolas Hulot (FNH) lance un vaste programme de soutien des projets pour la protection de l'environnement. À votre disposition, soutien, coups de pouce et bourses.

#### Coup de cœur

Les coups de cœur sont destinés à apporter un soutien moral et non financier à des événements ponctuels d'éducation à l'environnement se déroulant sur le territoire français. Le jury se réunit en moyenne tous les deux mois. La Fondation est tout particulièrement sensible aux efforts des organisateurs qui cherchent à réduire leur impact sur l'environnement dès la conception de l'événement.

#### Coup de pouce

Vous avez un projet de terrain en faveur de l'environnement, en cours de réalisation sur l'année engagée ? Vous pouvez déposer un dossier pour obtenir un « coup de pouce ». Le jury se réunit à la fin de chaque trimestre.

#### Bourse

Vous vous lancez dans une initiative individuelle ou collective (concept ou projet en cours de réalisation) ? Votre projet concerne l'éducation à l'environnement et le développement durable ? Vous pouvez présenter votre candidature pour obtenir une bourse. Le jury se réunit à la fin de chaque semestre (date limite d'inscription en ligne le 31 mars et le 15 octobre).

#### → Public

Ce programme est ouvert à tous, sans limite d'âge, quelle que soit la partie du programme pour laquelle vous postulez. Les soutiens de la Fondation sont ouverts à toute structure à but non lucratif. Les particuliers désireux de présenter un projet sont invités à se rapprocher d'une association qui sera alors porteuse de leur projet. Si vous souhaitez trouver une association proche de chez vous qui est dédiée à l'éducation à l'environnement ou à la protection de la nature, vous pouvez consulter les répertoires des associations de votre mairie et de votre département.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets sont sélectionnés sur les critères du développement durable, c'est-à-dire des initiatives d'intérêt général, de préférence novatrices, alliant la préservation de l'environnement à une activité économique, sociale ou culturelle.

#### → Type d'aide

Cette aide est financière, de 100 euros à 1 000 euros pour « les coups de pouce » et entre 1 000 et 10 000 euros pour la bourse.

#### → Qui contacter ?

Les inscriptions se font via le site Internet de la fondation : [www.fondation-nicolas-hulot.org](http://www.fondation-nicolas-hulot.org), rubrique « soutien à l'action ».

### Les partenaires institutionnels

#### → **ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)**

L'ADEME intervient dans les domaines de l'énergie, des déchets, de l'air, des transports, du changement climatique. Les associations portant des projets d'éducation à l'environnement dans ces domaines peuvent solliciter des aides financières auprès des délégations régionales de l'ADEME.

#### **ADEME**

Résidence Antalya  
119 avenue Jacques Cartier  
34965 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél : 04 67 99 89 79  
ademe.languedoc-roussillon@ademe.fr

**[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

#### → **DIREN/DREAL (Direction Régionale de l'Environnement/Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)**

Les associations intervenant dans le domaine de l'environnement peuvent solliciter des aides financières auprès de leur DIREN ou DREAL.

**[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)**

#### → **Conseils régionaux et Conseils généraux**

Les associations peuvent solliciter des aides financières de la part de leur Conseil régional et de leur Conseil général. Chaque collectivité territoriale ayant son propre mode d'organisation, il est nécessaire de se renseigner pour savoir à quel service envoyer la demande : environnement, développement durable, coopération décentralisée ...

**<http://annuaire.service-public.fr>**



## Les sciences

### L'aide aux jeunes pour l'innovation technologique

#### → Qu'est-ce que c'est ?

OSEO-ANVAR apporte conseils et financements aux PME, créateurs d'entreprise et aux laboratoires publics de recherche qui relèvent le défi de l'innovation technologique. Il s'adresse également aux jeunes afin de les sensibiliser à la culture du risque et de l'innovation.

#### → Public

Cette aide est octroyée aux jeunes créateurs d'entreprise, aux PME et aux laboratoires publics de recherche.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les innovations peuvent correspondre à des premières (barrière technologique forte) ou à l'amélioration de techniques existantes pour de nouveaux usages ou le maintien de la compétitivité et des emplois.

#### → Type d'aide

Avec « l'aide aux Jeunes », une subvention de 3 000 euros en moyenne est versée à l'établissement de formation. Les 15-25 ans, en formation, peuvent mener un projet innovant, le plus souvent en collaboration avec une PME ou un laboratoire de recherche.

Un Prix Jeunes Innovateurs est organisé avec les partenaires locaux (Conseils régionaux, Rectorats, entreprises, banques,...) dans certaines régions pour récompenser les meilleures Aides Jeunes de l'année.

OSEO-ANVAR contribue par ailleurs au recrutement de jeunes diplômés parmi les équipes des PME dédiées à l'innovation. Selon le niveau de diplôme de la personne à embaucher, la PME bénéficie d'une aide au recrutement pour l'innovation.

#### → Qui contacter ?

##### **OSEO Languedoc-Roussillon**

Direction régionale

Arche Jacques Cœur

222, place Ernest Granier

34967 MONTPELLIER Cedex 2

Tél : 04 67 69 76 00

Fax : 04 67 69 76 32

[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

### Le Prix de la vocation scientifique et technique des filles

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Le Ministère en charge de la Parité organise annuellement le prix de la vocation scientifique et technique des filles. Il s'agit d'un concours qui a pour but d'encourager les filles accédant à l'enseignement supérieur à s'orienter vers des formations supérieures scientifiques et techniques.

#### → Public

Ce prix est ouvert à toutes les élèves des classes de terminale des lycées d'enseignement général et technique, professionnels et agricoles.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous devez présenter un projet d'études et/ou un projet professionnel dont la filière ou le domaine sont très peu fréquentés par les filles (moins de 40 %).

L'attribution du prix n'est effective que si la candidate intègre la formation pour laquelle elle a présenté son dossier.

note

#### → Type d'aide

Le prix est de 1 000 euros par lauréate.

#### → Qui contacter ?

##### AUDE

###### Préfecture

52 rue Jean Bringes - BP 836  
11012 CARCASSONNE Cedex  
Tél : 04 68 10 27 26  
veronique.adreit@aude.pref.  
gouv.fr  
Correspondante :  
Véronique ADREIT

##### HERAULT

###### Délégation Régionale aux Droits des Femmes (DRDF)

350 avenue des Etats  
du Languedoc  
34000 MONTPELLIER CEDEX 1  
Tél : 04 67 64 83 01  
Correspondante :  
ERLIHMAN Coline

##### PYRENEES-ORIENTALES

###### Préfecture

5 rue Bardou Job  
66000 PERPIGNAN Cedex  
Tél : 04 68 51 68 15  
huguette.cauvet-capdet@pyre-  
nees-orientales.pref.gouv.fr  
Correspondante :  
Huguette CAUVET-CAPDET

##### GARD

###### Délégation aux Droits des Femmes

10 avenue Fenchères  
30045 NIMES Cedex 9  
Tél : 04 66 36 40 68  
mddfe@gard.pref.gouv.fr  
Correspondante :  
Hélène LESCURE

##### LOZERE

###### Préfecture

Faubourg Montbel  
48000 MENDE  
Tél : 04 66 49 67 17  
sophie.pantel@lozere.pref.  
gouv.fr  
Correspondante :  
Sophie PANTEL



# solidarité et santé



- La solidarité
- La santé

p. 75  
p. 80

solidarité et santé

# Les projets pour la solidarité et la santé

## La solidarité

### Les chantiers de bénévoles

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Des centaines de chantiers accueillent chaque année garçons et filles de nationalités différentes. Organisés à l'initiative de nombreuses associations, les chantiers de jeunes poursuivent tous le même objectif : faciliter la rencontre et les échanges entre jeunes de nations et de milieux divers, sans distinction d'ordre religieux, social ou politique. Les chantiers se déroulent aussi bien en France qu'à l'étranger.

Un chantier, c'est aussi l'occasion de vivre de façon communautaire, c'est-à-dire tout partager : le travail, l'habitat, la nourriture et souvent la préparation des repas. Les décisions et les tâches sont également prises collectivement et cela sans se connaître au préalable et sans toujours parler la même langue.

La majorité des chantiers se déroulent en juillet et en août. Ils durent en général entre 2 et 3 semaines.

La durée hebdomadaire de travail est en moyenne de 20 à 30 heures pour les adolescents, de 30 à 35 heures pour les adultes. Plusieurs équipes peuvent se succéder sur un même chantier ou agir simultanément.

#### → Public

Selon les chantiers, l'âge minimum des participants peut être de 13, 16 ou 18 ans. Pour les séjours à l'étranger, il est le plus souvent de 18 ans. Les chantiers sont ouverts à tous, sans qu'une formation préalable soit nécessaire.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les jeunes volontaires participent bénévolement à la réalisation de projets collectifs et d'utilité générale. Sauvegarde du patrimoine, protection de l'environnement, amélioration de l'habitat ou encore solidarité avec des populations. Les projets sont variés.

#### → Type d'aide

Il s'agit d'une prise en charge des frais de transport, de logement et de nourriture.

#### → Qui contacter ?

Les grandes fédérations nationales ou leurs délégations régionales, les associations locales, ainsi que les Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS).

Délégations régionales en Languedoc-Roussillon :

- **DRDJS Hérault** Correspondant : Pierre BOURGENOT, Tél : 04 67 10 14 47  
pierre.bourgenot@jeunesse-sports.gouv.fr
- **DDJS Aude** Correspondant : Joël MASSON, Tél : 04 68 11 98 98  
joel.masson@jeunesse-sports.gouv.fr
- **DDJS Gard** Correspondant : Joël MARCIANO, Tél : 04 66 28 82 82  
joel.marciano@jeunesse-sports.gouv.fr
- **DDJS Lozère** Correspondante : Martine THOMAS, Tél : 04 66 49 65 32  
martine.thomas@jeunesse-sports.gouv.fr
- **DDJS P.O** Correspondant : Christian CEILLES, Tél : 04 68 35 50 49  
christian.ceilles@jeunesse-sports.gouv.fr

## Solidarité et santé

### → Qui contacter ?

#### AUDE

##### Roudel

1 rue de l'école  
11250 LADERN SUR LAUQUET  
Tél : 04 68 69 46 88  
[www.roudel.org](http://www.roudel.org)

#### GARD

##### Solidarités jeunes Languedoc-Roussillon

Centre la garenne  
30640 BEAUVOISIN  
Tél : 04 66 01 37 23  
[sjrev@orange.fr](mailto:sjrev@orange.fr)  
[www.solidaritejeunesse.org](http://www.solidaritejeunesse.org)

##### Union Rempart LR

Mairie  
30530 PORTES  
Tél : 06 33 58 89 11  
[languedoc-roussillon@rempart.com](mailto:languedoc-roussillon@rempart.com)

##### Maison de la nature et de l'environnement d'Alès et des Cévennes

21 rue Soubeyranne  
30100 ALES  
Tél : 04 66 52 61 38  
<http://mne-rene30.org>

##### La Sabranenque

Rue de la tour de l'oume  
30290 ST VICTOR LA COSTE  
Tél : 04 66 50 05 05  
[info@sabranenque.com](mailto:info@sabranenque.com)

#### HERAULT

##### Concordia sud/sud-ouest

24 cours Jean Jaurès  
34120 PEZENAS  
Tél : 04 67 98 34 23  
[www.concordia.sso@wanadoo.fr](mailto:www.concordia.sso@wanadoo.fr)

##### Le Passe Muraille

510 avenue de Barcelone  
Le Jupiter  
34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 06 96 04  
[lepassemuraille@wanadoo.fr](mailto:lepassemuraille@wanadoo.fr)

##### Action d'urgence internationale

Les terrasses de Montcalm  
1401 rue de Fontcouverte  
34070 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 27 06 09

#### LOZERE

##### Etudes et Chantiers

Quartier Montplaisir  
48100 MARVEJOLS  
Tél : 04 71 20 14 34

## Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

### → Qu'est-ce que c'est ?

Géré par chaque université à destination de ses étudiants, le FSDIE est un outil financier de solidarité et d'animation de la vie étudiante. Il se compose de deux types d'aides : l'aide aux projets collectifs et l'aide sociale individuelle.

L'aide aux projets collectifs est destinée à promouvoir l'animation de la vie étudiante en favorisant le développement d'associations étudiantes dans les domaines culturel, sportif et humanitaire, en aidant à la réalisation d'initiatives étudiantes dans des activités extra-universitaires et en encourageant le volontariat étudiant de solidarité.

L'aide sociale individuelle est une aide à des projets pédagogiques, lorsque le contexte financier de l'étudiant le justifie. Cette aide permet aux étudiants de financer un déplacement en France ou à l'étranger (dans le cadre d'un stage), l'achat de matériel pédagogique ou la réalisation de travaux liés à leurs études. Il faut s'adresser au travailleur social de son UFR (service de médecine préventive).



## Solidarité et santé

### → Public

C'est une aide qui s'adresse généralement aux étudiants inscrits à l'université et regroupés sous forme associative.

### → Ce que vous pouvez faire

Les jeunes volontaires participent bénévolement à la réalisation de projets collectifs et d'utilité générale. Sauvegarde du patrimoine, protection de l'environnement, amélioration de l'habitat ou encore solidarité avec des populations. Les projets sont variés.

### → Type d'aide

Vous pouvez obtenir à la fois, un soutien financier (dont le montant est variable en fonction du projet), ainsi qu'un soutien matériel. L'université paie les factures selon les modalités précises des prestations nécessaires à la réalisation du projet. Attention, l'université ne rembourse pas les factures déjà payées, sauf si celles-ci ont été réglées par des associations. De plus, les crédits ne peuvent en aucun cas être alloués sous forme de subvention directe au bénéfice d'un groupe d'étudiants ou d'une association.

### → Qui contacter ?

## GARD

### Fonds de Solidarité et de développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

#### Université de Nîmes

Rue du Docteur Georges Salan  
Service de la scolarité  
30021 NIMES Cedex 1  
Tél : 04 66 36 45 29  
[www.unimes.fr](http://www.unimes.fr)  
Dossier téléchargeable sur le site  
[monique.moreau@unimes.fr](mailto:monique.moreau@unimes.fr)  
Correspondante :  
Mme MOREAU

## HERAULT

### Université Montpellier I

7 boulevard Henri IV - BP 1017  
34070 MONTPELLIER Cedex 1  
Tél : 04 67 41 74 15  
[www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)  
Correspondante : Mme FLEURY  
Téléchargement en ligne du dossier

### Université Montpellier II

Place Eugène Bataillon  
34095 MONTPELLIER Cedex 5  
Tél : 04 67 14 31 05  
[www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)  
Correspondant : Mme BONFILS  
Dossier à retirer secrétariat du CEVU

### Université Montpellier III

Route de Mende  
34199 MONTPELLIER Cedex 5  
Tél : 04 67 14 20 86  
[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)  
Correspondant : Mr AZEMA  
Dossier à retirer auprès du service de la vie étudiante

## PYRENEES-ORIENTALES

### Université de Perpignan

Direction de la Vie Etudiante et de la Culture (DIVEC)  
52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex 9  
Tél : 04 68 66 20 44 (poste 18 13)  
[www.univ-perp.fr](http://www.univ-perp.fr)  
Correspondante :  
Mme CAUWET



### « Fais-Nous Rêver »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

L'agence pour l'éducation par le sport propose, par le biais d'appels à projets, une aide technique et financière pour des initiatives dans le domaine éducatif et social par le biais du sport. Il s'agit de valoriser, soutenir et aider au développement des initiatives intervenant dans le domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport.

#### → Public

L'appel à projets s'adresse à toutes les structures domiciliées sur le territoire français (hors collectivités), oeuvrant dans le domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport (associations, clubs sportifs, établissements scolaires, Missions locales, centres sociaux, MJC, établissements spécialisés, etc..).

#### → Ce que vous pouvez faire

Toutes les actions prenant appui sur une activité sportive et participant à développer une action éducative et sociale sont susceptibles d'être admises. Les actions doivent relever des six thématiques suivantes : la prévention et l'éducation des jeunes aux notions de citoyenneté et de civisme, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, la formation et l'insertion professionnelle, l'insertion sociale des personnes handicapées, la santé, la solidarité internationale. Les structures doivent impérativement venir présenter le projet oralement devant le jury régional.

#### → Type d'aide

C'est une aide à la fois technique et financière d'un montant de 2 000 euros en moyenne par action.

#### → Qui contacter ?

##### **Agence pour l'éducation par le sport**

47 rue Marx Dormoy

75018 PARIS

Tél : 01 44 54 94 94 (0,15 cts/min)

contact@apels.org

**www.apels.org**

Dossier téléchargeable sur le site Internet

# solidarité



### La Bourse Initiatives Jeunes « Destination Monde » de la Ville de Montpellier

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La bourse Initiatives Jeunes fait partie des actions que la ville de Montpellier met en place pour encourager, soutenir et promouvoir les projets des jeunes montpelliérains dans les domaines culturel, social, artistique, humanitaire...

La commission porte une attention particulière aux projets visant à renforcer la cohésion sociale dans la ville par des actions d'intérêt général, de solidarité et d'ouverture aux autres.

La bourse Initiatives Jeunes « Destination Monde », encourage la découverte d'autres cultures, la rencontre d'autres jeunes pour favoriser les projets solidaires.

#### → Public

Cette bourse est ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans résidant à Montpellier. Le projet peut être individuel ou collectif, hors association.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets de découvertes culturelles, d'échanges, d'actions humanitaires seront privilégiés.

**Attention** Les projets purement ludiques seront exclus.

#### → Type d'aide

C'est une aide financière dont le montant est déterminé en fonction du projet présenté.

#### → Qui contacter ?

##### Espace Montpellier Jeunesse

6 rue Maguelone

34000 MONTPELLIER

Tél : 04 67 92 30 50

sej.dj@ville-montpellier.fr

**www.montpellier.fr**

Correspondante : Nadia THEET

### La santé

#### Le groupement régional de santé publique Languedoc-Roussillon

##### → Qu'est-ce que c'est ?

La mission du GRSP est de mettre en œuvre le Plan Régional de Santé Publique. Il a vocation à centraliser l'ensemble des crédits d'intervention en santé publique de l'Etat et de l'assurance maladie et à financer les projets entrant dans les priorités de la région.

Dans le cadre du GRSP est développé le Plan Régional de Santé Publique – PRSP.

Il se décline ainsi en quatre programmes correspondant aux quatre principales périodes de la vie :

- Bien naître,
- Bien grandir,
- Bien vivre,
- Bien vieillir,

auxquelles sont associés quatre grands groupes de population :

- le groupe des personnes concernées par la périnatalité (femmes enceintes, enfants jusqu'à 29 jours),
- le groupe des enfants, adolescents et des jeunes adultes (enfants et jeunes),
- le groupe des personnes adultes,
- le groupe des personnes âgées (seniors).

##### → Public

Les associations et les établissements publics peuvent effectuer une demande de subvention. Le dossier est téléchargeable sur le site du GRSP.

##### → Qui contacter ?

###### **DRASS**

28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel - CS 30001  
34067 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél : 04 67 07 20 07  
[www.grsp-lr.sante.fr](http://www.grsp-lr.sante.fr)





## La prévention et la promotion de la santé des jeunes Conseil régional Languedoc-Roussillon

### → Qu'est-ce que c'est ?

La Région Languedoc-Roussillon entend s'engager fortement dans la politique de santé menée en direction des jeunes de 15 à 25 ans, de l'adolescence au début de l'âge adulte, en cohérence avec les orientations du Plan Régional de Santé Publique (PRSP) qui couvre quatre périodes de la vie :

- Naissance,
- Enfance/adolescence/jeunes adultes (population âgée de 29 jours à 25 ans),
- Adulte,
- Vieillesse.

### → Public

Les associations et les lycées publics peuvent présenter un projet.

### → Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez présenter des projets relatifs à la prévention et à la promotion de la santé des jeunes sur les thèmes suivants :

- bien-être,
- sexualité,
- addiction,
- nutrition.

### → Type d'aide

C'est une aide financière dont le montant est déterminé en fonction du projet présenté.

### → Qui contacter ?

#### **Conseil Régional du Languedoc-Roussillon**

Direction de la Santé

201 avenue de la Pompignane

34064 MONTPELLIER Cedex 2

Tél : 04 67 22 90 05

[direction.sante@cr-languedocroussillon.fr](mailto:direction.sante@cr-languedocroussillon.fr)

Dossier téléchargeable sur le site de la Région :

**[www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)**

Correspondante : Mme ROUGY

### Les bourses de la Fondation de France

#### « Allez les filles ! »

##### → Qu'est-ce que c'est ?

La Fondation de France propose un appel à projet concernant la pratique physique et sportive, facteur de développement pour les adolescentes des territoires sensibles.

##### → Public

Tout organisme à but non lucratif (associations, clubs sportifs, établissements scolaires, clubs de prévention, collectivités locales, etc...) en lien avec les jeunes adolescentes de 12 à 25 ans de territoires urbains ou ruraux sensibles.

##### → Ce que vous pouvez faire

Votre initiative s'appuie sur la pratique d'activités physiques et sportives et aura pour objectif le développement personnel des adolescentes et leur insertion dans l'espace public :

- à titre individuel : remobilisation scolaire ou professionnelle, leur mieux-être,
- à titre collectif : l'apaisement du climat social, l'amélioration des relations filles-garçons, une plus grande présence des filles dans l'espace public.

##### → Type d'aide

Le montant de l'aide attribuée sera fixée au cas par cas. Il tiendra compte de l'enveloppe globale affectée à l'appel à projet.

##### → Qui contacter ?

###### **Fondation de France**

40 avenue Hoche

75008 PARIS

Tél : 01 44 21 31 00

santedesjeunes@fdf.org

**[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)**

Dossier téléchargeable sur le site Internet, à la rubrique « trouver un financement »

# solidarité

### « Du plaisir de consommer à la gestion des risques »

#### → Qu'est-ce que c'est ?

La Fondation de France soutient des collectifs de jeunes se mobilisant pour aider d'autres jeunes en difficulté avec leurs consommations dans une démarche de proximité, d'entraide et d'approche par les pairs.

#### → Public

Sont concernés les collectifs de jeunes : conseils municipaux de jeunes, les conseils de vie lycéenne, bureaux de vie étudiante et les groupes de jeunes impliqués collectivement dans des activités. De même, les organismes des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs ou judiciaires.

#### → Ce que vous pouvez faire

Les projets doivent concerner les jeunes consommateurs de 15 à 25 ans, relever d'une démarche de proximité auprès d'un public identifié consommateur. Ils peuvent concerner :

- la mise en œuvre d'activités (sportives, culturelles, artistiques) engageant les jeunes consommateurs dans une dynamique de rencontre, de dialogue et de remobilisation,
- la coproduction d'outils divers sur la nature et les dangers des produits, les parcours de vie,
- la formation des collectifs en tant que pairs.

#### → Type d'aide

Le montant de l'aide attribuée sera fixée au cas par cas. Il tiendra compte de l'enveloppe globale affectée à l'appel à projet.

#### → Qui contacter ?

##### **Fondation de France**

40 avenue Hoche

75008 PARIS

Tél : 01 44 21 31 00

santedesjeunes@fdf.org

**[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)**

Dossier téléchargeable sur le site Internet, à la rubrique « trouver un financement »

# europa et international



- Le Programme Européen  
Jeunesse en Action (PEJA)
- L'Office Franco-Allemand  
pour la Jeunesse (OFAJ)
- L'Office Franco-Québécois  
pour la jeunesse (OFQJ)

p. 85

p. 90

p. 91

europa et international

# Les projets avec l'Europe et le reste du monde

## Quelques sites incontournables

### → [www.eurodesk.org](http://www.eurodesk.org)

Eurodesk diffuse des informations sur l'éducation, la formation, la jeunesse et la participation des jeunes à des activités de dimension européenne. Il donne accès à une base de données des programmes européens et nationaux, à des adresses d'organismes, à des références bibliographiques et des sites Internet.

### → [www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr](http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr)

Le site du Haut-Commissaire à la jeunesse présente la politique internationale du ministère en matière de jeunesse : la mobilité et les échanges internationaux de jeunes (OFAJ, OFQJ, PEJA...)

Il présente également les réseaux d'information des jeunes, les conseils de la jeunesse, le programme Envie d'agir, les séjours de vacances et accueils de loisirs, les loisirs éducatifs et pratiques culturelles et sociales.

### → [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)

L'Agence française, implantée à l'INJEP, est chargée, au nom de la Commission européenne, de la mise en œuvre d'un programme d'action communautaire, le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA). Le site présente les divers programmes, les modalités d'inscription, les projets des jeunes qui ont déjà participé, les relais d'information, d'accompagnement ainsi que les organismes d'envoi dans chaque département.

## Le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Le programme « Jeunesse en Action », qui couvre la période 2007 - 2013, succède au « Programme Européen Jeunesse ». Il est accessible aux jeunes de 13 à 30 ans et s'ouvre à un grand nombre de pays partenaires, incitant à une plus large participation des jeunes à la construction de l'Europe et à son rayonnement.

Le programme contribue au financement de projets dans plusieurs domaines :

### Action 1- Jeunesse pour l'Europe

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Cette action vise à renforcer la participation citoyenne active des jeunes, la compréhension mutuelle et la tolérance, en soutenant les rencontres de groupes de jeunes, la mobilité et les initiatives des jeunes ainsi que leurs projets.

#### → Type d'aide

L'aide financière est octroyée aux structures associatives : l'Union Européenne finance 70 % des frais de transport et une partie des autres dépenses sont prises en charge sur le principe d'un forfait ou d'une subvention maximum.

### Echange de jeunes

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Une rencontre de groupes de jeunes (2 minimum) de différents pays (2 minimum) qui participent à un programme conjoint d'activités basé sur un thème commun.

#### → Public

Ces rencontres de 6 à 21 jours s'adressent à des groupes de jeunes de 13 à 25 ans, de 16 à 60 participants au total et nécessitent la participation d'au moins 2 pays.

#### → Ce que vous pouvez faire

Il s'agit d'une rencontre se déroulant en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle et impliquant la participation active des jeunes (préparation, mise en œuvre, évaluation). Votre projet peut aborder des domaines très divers : arts, culture, social, santé, environnement et protection du patrimoine, éducation et information des jeunes, sports, etc...

**Attention** Sont exclus les projets strictement d'enseignement, de formation professionnelle, de tourisme, les festivals et les compétitions sportives...

### Initiative de jeunes

#### → Qu'est-ce que c'est ?

- **Initiative de jeunes nationale** : un projet de groupe mené au niveau local, régional ou national,
- **initiative de jeunes transnationale** : un projet de plusieurs groupes dans le cadre d'un réseau de projets similaires dans 2 pays européens différents au moins.

#### → Public

Cette aide s'adresse à des groupes de jeunes de 18 à 30 ans (15 - 30 ans, si justifié et si présence d'un accompagnateur) comprenant au minimum 4 participants.

#### → Ce que vous pouvez faire

Le thème du projet, pour une durée de 3 à 18 mois, doit correspondre aux intérêts des jeunes et être pertinent pour l'environnement local. De plus, le projet doit avoir une dimension européenne c'est-à-dire apporter un regard sur la diversité culturelle de l'Europe, ou sa construction, ou le fonctionnement de ses institutions, ou ses valeurs, ou les pratiques des jeunes...

*Exemple de domaines d'action* : art et culture, lutte contre l'exclusion sociale, égalité des chances, lutte contre le racisme et la xénophobie, environnement, conscience européenne, santé...

« Dans les projets de groupe, il faut constituer réellement un groupe. La démocratie commence là. Il faut surtout éviter qu'il y ait un leader avec les copains à la traîne, tout juste au courant du projet. En fait, le projet doit bénéficier à tout le monde, même si, au départ, c'est l'idée d'un seul des participants »  
Catherine AMELINEAU, correspondante régionale - DRDJS Languedoc-Roussillon.



### Projet de démocratie participative

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Il s'agit d'un projet favorisant la participation active des jeunes dans la vie démocratique de leur communauté locale, régionale, nationale ou à un niveau international.

#### → Public

Ce dispositif s'adresse à des groupes d'au moins 8 jeunes par pays, âgés entre 13 et 30 ans, et nécessite la participation d'au moins 2 pays « Programme » avec 2 partenaires minimum dans chaque pays (soit 16 jeunes minimum).

#### → Ce que vous pouvez faire

Le projet, pour une durée de 6 à 18 mois, doit permettre la mise en commun au niveau européen d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques concernant le développement de cette participation des jeunes.

Les thèmes prioritaires sont : le dialogue entre les jeunes et les décideurs (élus, responsables de jeunesse...) le futur de l'Europe et les priorités politiques dans le domaine de la jeunesse.

Les jeunes intéressés doivent contacter une association ou une institution publique.

### Action 2 - Le Service Volontaire Européen (SVE)

Le Service Volontaire Européen vise à développer l'engagement actif des jeunes. Il peut prendre la forme de projets individuels ou collectifs, le but étant de permettre aux jeunes de s'associer aussi aux objectifs de solidarité de l'Union Européenne.

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Le Service Volontaire Européen permet de vivre une expérience dans un autre pays, de découvrir une autre culture, tout en exerçant une activité bénévole. Il est basé sur un partenariat à trois : vous, une structure d'envoi et une structure d'accueil. Pour partir en SVE, il faut donc d'abord contacter une organisation d'envoi.

#### → Public

Ce service est proposé aux jeunes de 18 à 30 ans, sans condition de formation ou de qualification.

#### → Ce que vous pouvez faire

Cette action vous permettra de vivre une expérience privilégiée durant 2 à 12 mois. Vous effectuerez des activités d'intérêt général, dans des organisations à but non lucratif ou des collectivités territoriales, dans différents domaines : social, culturel, patrimoine, environnement, etc...

#### → Type d'aide

L'ensemble des frais obligatoires sera pris en charge. Les volontaires reçoivent également de l'argent de poche (de 50 à 150 euros par mois suivant les pays) versé par la Commission Européenne aux organisations d'accueil et d'envoi.

## Europe et International

**Attention** Le Service Volontaire Européen ne peut pas se substituer à un emploi rémunéré. Ce n'est ni un stage, ni une formation professionnelle, ni un séjour linguistique. Vous ne pouvez pas en même temps suivre des études universitaires. Vous ne pouvez pas en même temps occuper un emploi rémunéré à temps partiel.

### → Qui contacter ?

#### Les structures d'envoi pour le Languedoc-Roussillon

##### AUDE

###### Association pour le Développement du Haut-Cabardès (ADHC)

Route du Mas  
11380 Les ILES CABARDES  
Tél : 04.68.11.12.47  
bibie.b@wanadoo.fr  
Correspondante : Brigitte BALES

##### HERAULT

###### Concordia

24, cours Jean Jaurès  
34120 PEZENAS  
Tél : 04 67 98 34 23  
concordia.sso@wanadoo.fr

##### CEMEA LR

Clos Barlet  
501 rue Métairie de SAYSSET  
CS 10033  
34078 MONTPELLIER Cedex 3

###### Montpellier

(uniquement sur rendez-vous)  
Tél : 04 67 04 35 64  
sve.cemealr@wanadoo.fr  
Correspondante :  
Simone LECONTE

##### Béziers

(uniquement sur rendez-vous)  
Tél : 04 67 93 72 07  
fvaliere@cemealr.org  
Correspondant :  
Francis VALIERE

##### Perpignan

(uniquement sur rendez-vous)  
Tél : 04 68 34 63 62  
p.o@cemealr.org  
Correspondant :  
Jean-Claude GODARD

##### Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)

###### MJC de Lézignan

25 rue Marat  
11200 LEZIGNAN  
Tél : 04 68 27 03 34  
mjc.lezignan.corbieres@wanadoo.fr  
Correspondant : Julien SANS

###### MJC de Narbonne

Place Salengro  
11100 NARBONNE  
Tél : 04 68 32 01 00  
mjc.narbonne@wanadoo.fr  
Correspondant :  
Antoine NESTOR

##### Union Catalane des MJC

4 allée Paul Claudel  
66200 CORNEILLA DEL VERCOL  
Tél : 06 18 21 26 73  
union.catalane@laposte.net

##### Associations

###### Léo Lagrange du Gard

10 rue Hugues Capet  
30900 NIMES  
(uniquement sur rendez-vous)  
Tél : 04 66 36 24 10 /  
06 26 19 92 12  
Tél : 06 75 27 69 53  
leolagrange.ales@neuf.fr  
Correspondante :  
Isabelle ETIENNE

##### Fédération Catalane Léo Lagrange

Rue René Duguay Trouin  
66000 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 35 00 35  
leolagrange66@tiscali.fr  
(rendez-vous auprès du secrétariat)

##### IPEICC

139 rue Bari  
34080 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 16 46 02  
i.peicc@voila.fr  
Correspondante :  
Evelyne MENOUE

## Europe et International

Pour tout autre renseignement contactez les Directions de la Jeunesse et des Sports :

### **Direction Régionale et Départementale (DRDJS)**

190 av. du Père Soulas  
34094 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 10 14 00  
[www.languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr)

### **AUDE (DDJS)**

Tél : 04 68 11 98 98  
Correspondant : Eric LENGIN

### **GARD (DDJS)**

Tél : 04 66 28 82 82  
Correspondante : Patricia BERNON

### **LOZERE (DDJS)**

Tél : 04 66 49 14 20  
Correspondante : Martine THOMAS

### **PYRENEES-ORIENTALES (DDJS)**

Tél : 04 68 35 50 49  
Correspondant : Christian CEILLES

### **Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)**

3 Av. Charles Flahault  
34094 MONTPELLIER Cedex 5  
Tél : 04 67 04 36 66  
[info@crij-montpellier.fr](mailto:info@crij-montpellier.fr)  
[www.crij-montpellier.com](http://www.crij-montpellier.com)  
Correspondant : Fabrice VILLIERE

## Action 3 - Jeunesse dans le monde

### → **Qu'est-ce que c'est ?**

« Jeunesse dans le monde » ouvre les projets des jeunes aux pays voisins de l'Europe. La coopération avec les « pays partenaires voisins » permet de soutenir des projets d'échanges de jeunes basés à peu près sur le même modèle que l'action 1.

Pour consulter la liste des pays concernés voir le site Internet [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)

### → **Qui contacter ?**

Les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports sont chargées de la mise en œuvre de ce programme européen en France.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à des relais d'information dans chaque département dont la liste se trouve sur le site Internet [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)



### L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) est une institution favorisant l'échange entre jeunes résidant en France et en Allemagne.

#### → Qu'est-ce que c'est ?

L'OFAJ propose des bourses destinées aux jeunes qui travaillent en Allemagne. Cette bourse s'adresse :

- aux projets individuels,
- aux jobs d'été / jobs dans les villes jumelées,
- à ceux et celles qui veulent apprendre l'Allemand,
- à ceux qui souhaitent organiser des rencontres franco-allemandes de jeunes,
- à l'année dans des associations.

#### → Public

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans vivant en France métropolitaine ou dans les DOM.

#### → Type d'aide

Le jeune boursier peut bénéficier d'une aide de 150 € pour les frais de séjour. Il choisit son moyen de transport. L'OFAJ accorde une subvention forfaitaire qui s'élève à environ 80 % du prix du billet de chemin de fer en deuxième classe.

**Attention** L'OFAJ ne se charge ni du placement, ni du logement et n'intervient ni dans les contrats d'assurances, ni dans les contrats de travail.

#### → Qui contacter ?

##### **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS)**

190 avenue du Père Soulas

34094 MONTPELLIER Cedex 5

Tél : 04 67 10 14 00

[catherine.amelineau@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:catherine.amelineau@jeunesse-sports.gouv.fr)

Correspondante : Catherine AMELINEAU

**Pour plus d'infos :**

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)



### L'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ)

[www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)

L'Office Franco-Québécois pour la jeunesse s'adresse aux jeunes français ou québécois ayant un projet de mobilité professionnelle ou à la recherche d'un stage en France ou au Québec.

#### → Qu'est-ce que c'est ?

L'OFQJ soutient les jeunes adultes pour leur développement ou leur perfectionnement professionnel dans les domaines économique, artistique et social.

#### → Public

Il concerne les jeunes de 18 à 35 ans, étudiants, travailleurs, en recherche d'emploi, artistes, entrepreneurs ou professionnels.

#### → Ce que vous pouvez faire

L'OFQJ se compose de cinq programmes :

- action et développement (axé sur le développement de réseaux de partenaires, l'échange de savoir-faire et le perfectionnement professionnel),
- synergie entreprise (axé sur la sensibilisation aux valeurs entrepreneuriales dans l'enseignement et la formation et le soutien aux jeunes entrepreneurs ou porteurs d'un projet de création d'activité),
- formation et emploi (perfectionnement en entreprise pour jeunes diplômés),
- coopération institutionnelle étudiante (programme pour les stages des étudiants),
- et mobilité des jeunes travailleurs (obtention d'un permis de travail temporaire pour ceux qui ont trouvé un emploi à durée déterminée au Québec).

#### → Type d'aide

Moyennant une faible participation du candidat, l'OFQJ finance les billets d'avion, s'occupe des assurances, des diverses tâches administratives nécessaires, etc... L'aide est d'environ 380 euros.

#### → Qui contacter ?

##### **Office Franco-Québécois pour la Jeunesse**

11, passage de l'Aqueduc  
93200 SAINT-DENIS  
Tél : 01 49 33 28 50  
Fax : 01 49 33 28 88  
[info@ofqj.org](mailto:info@ofqj.org)

**Pour plus d'infos :**

[www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)

##### **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS)**

190 avenue du Père Soulas  
34094 MONTPELLIER cedex 5  
Tél : 04 67 10 14 00  
[catherine.amelineau@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:catherine.amelineau@jeunesse-sports.gouv.fr)  
Correspondante : Catherine AMELINEAU

# engagement et volontariat



## engagement et volontariat

- Le contrat de volontariat associatif p. 93
- Le volontariat civil p. 94
- Le volontariat pour l'insertion p. 97
- Les cadets de la République p. 97
- Le volontariat de prévention,  
sécurité et défense civil p. 97

# L'engagement et le volontariat international

Le volontariat est un engagement citoyen qui revêt de multiples formes.

Chaque type de volontariat étant spécifique, à vous de choisir le dispositif qui vous convient, en fonction de votre profil et de vos envies.

## Le contrat de volontariat associatif

### → Qu'est- ce que c'est ?

Le bénévole associatif est une personne physique qui, de sa propre initiative, décide d'agir gracieusement dans l'intérêt d'une association.

### → Public

Il concerne toute personne de plus de 16 ans (autorisation parentale pour les moins de 18 ans) français et résidents légaux, Européens (UE et EEE). Le niveau de formation est fonction de la mission proposée par l'association.

### → Ce que vous pouvez faire

Votre mission peut revêtir un caractère éducatif, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, à la défense des droits ou à la diffusion de la culture, de la langue française et des connaissances scientifiques.

Un contrat écrit est conclu entre vous et une association ou une fondation reconnue d'utilité publique agréée. La durée est de 2 ans maximum en continu, 3 ans en cumul dans une ou plusieurs associations, renouvelable une fois. Le contrat fixe aussi le montant de l'indemnité de 662,74 euros par mois au maximum et au besoin des prestations en nature. La couverture sociale est à la charge de l'organisme d'accueil.

Le contrat ne peut se cumuler avec le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), une allocation de chômage.

### → Qui contacter ?

**La meilleure solution est de consulter des sites Internet collectant les besoins des associations :**

- [www.espacebenevolat.org](http://www.espacebenevolat.org)
- [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)
- [www.fondation-benevolat.com](http://www.fondation-benevolat.com)
- [www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)
- [www.gaes.org](http://www.gaes.org)
- [www.enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr)
- [www.volontariat.gouv.fr](http://www.volontariat.gouv.fr)



### Le Volontariat Civil

Le volontariat civil recouvre le Volontariat International (VI), le Volontariat Civil à l'Aide Technique (VCAT) et le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS).

#### Le Volontariat International

Le Volontariat International est divisé en quatre types de volontariat :

- le Volontariat International en Entreprise (VIE),
- le Service Volontaire Européen (SVE),
- le Volontariat International en Administration (VIA),
- et le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

#### Le Volontariat International en Entreprise (VIE)

##### → Qu'est-ce que c'est ?

Le VIE est une alternative à l'expatriation.

##### → Public

Pour les jeunes jusqu'à 28 ans motivés et formés : ingénieurs, informaticiens, commerciaux, techniciens...

##### → Ce que vous pouvez faire

Le volontaire effectue sa mission au sein d'une entreprise française à l'étranger pour une période modulable de 6 à 24 mois.

##### → Qui contacter ?

L'organisme gestionnaire du VIE est UBIFRANCE qui instruit la demande d'affectation et assure sa gestion.

##### **Agence française pour le développement international des entreprises**

77 boulevard Saint-Jacques

75998 PARIS Cedex 14

Tél : 0810 817 817 (prix d'un appel local)

Pour les candidats :

Tél : 0 810 101 828

[www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

#### Service Volontaire Européen (SVE)

Voir page 87





### Le Volontariat International en Administration (VIA)

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de permettre à des jeunes de participer à l'action de la France dans le monde.

#### → Public

Ce volontariat est ouvert aux jeunes de 18 à 28 ans français ou ressortissants de l'UE et de l'EEE. Une formation universitaire (commerce, technique, scientifique) est requise pour la plupart des postes. Sa durée de 6 mois à 2 ans maximum. L'indemnité est de 1 200 à 2 500 euros net par mois selon l'affectation. Une couverture sociale est assurée au volontaire.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vos missions consisteront en un appui à des services de l'Etat à l'étranger (culture, environnement, développement technique ou scientifique,...)

Les organismes d'accueil peuvent être : une ambassade, un consulat, un établissement culturel ou scientifique, un institut de développement, une organisation internationale ...

#### → Qui contacter ?

##### **Centre d'Information sur le Volontariat International**

77 Bd Saint-Jacques  
75998 PARIS cedex 14  
Tél : 0810 10 18 28  
[www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

### Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de permettre aux jeunes de mettre leurs compétences au service d'une mission de développement ou d'une action humanitaire hors UE et EEE.

#### → Public

Ce dispositif s'adresse aux personnes de 18 ans et plus, français et résidents légaux, ressortissants de l'UE et de l'EEE. Une formation est requise pour la plupart des postes. Une couverture sociale du volontaire est prise en charge.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vos missions doivent porter sur la coopération au développement et à l'action humanitaire (santé, éducation, gestion de projets de développement,...). Elles doivent être réalisées hors UE et EEE.

#### → Qui contacter ?

##### **Comité de Liaison des ONG du Volontariat**

14 passage Dubail  
75010 PARIS  
Tél : 01 42 05 63 00  
[www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)

## Engagement et volontariat

### Le Volontariat Civil à l'Aide Technique (VCAT)

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de contribuer au développement scientifique, économique, administratif, sanitaire et social, éducatif et culturel des collectivités d'outre-mer : Dom-Tom, Nouvelle-Calédonie et Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

#### → Public

Ce volontariat s'adresse aux jeunes de 18 à 28 ans ayant au minimum un bac + 2.

#### → Ce que vous pouvez faire

La mission s'effectue dans le secteur public ou au sein d'organismes privés dépendant du Ministère de l'Outre-mer. Le contrat est de 12 mois renouvelable une fois, avec une indemnité et une couverture sociale.

#### → Qui contacter ?

Toute personne intéressée par ce volontariat doit prendre contact avec la préfecture, le Haut-commissaire du lieu d'affectation souhaité ainsi que l'administration supérieure des TAAF ou de Wallis et Futuna. Vous trouverez les coordonnées des préfectures des DOM-TOM sur le site du Ministère de l'Outre-mer : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

### Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)

#### → Qu'est-ce que c'est ?

Le CIVIS est un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes porteurs de projets dans le domaine social et humanitaire.

#### → Public

Il est ouvert aux jeunes ayant entre 16 et 25 ans.

#### → Ce que vous pouvez faire

Le CIVIS est un contrat d'un an renouvelable conclu avec les Missions locales ou les PAIO. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération, ni une autre allocation.

#### → Qui contacter ?

Votre Mission Locale d'Insertion : [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

[www.mission-locale.fr/annuaire/languedoc-roussillon.htm](http://www.mission-locale.fr/annuaire/languedoc-roussillon.htm)

### Le Volontariat pour l'Insertion (Défense deuxième chance)

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Il s'agit d'un dispositif qui a pour objectif de permettre à des jeunes en difficultés scolaire et sociale de se re-socialiser, d'opérer une remise à niveau ou de compléter leur formation initiale ou d'accéder à l'apprentissage d'un métier.

→ **Public** : Ce volontariat concerne les garçons et les filles âgé(e)s de 18 à 21 ans en échec scolaire ou en difficulté sociale.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vos missions consisteront en un appui à des services de l'Etat à l'étranger (culture, environnement, développement technique ou scientifique ...). Les organismes d'accueil peuvent être : une ambassade, un consulat, un établissement culturel ou scientifique, un institut de développement, une organisation internationale...

#### → Qui contacter ?

**Ministère de la Défense** - Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE)

4 rue Lucien Bossoutrot - 75015 PARIS

Tél : 01 57 24 79 20/21

Vous pouvez aussi contacter votre bureau ou centre de service national dont vous dépendez.

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

### Les Cadets de la République

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Ce volontariat permet d'offrir à tous les jeunes une formation qualifiante vers l'exercice d'un métier de sécurité et de les préparer au concours de gardien de la paix.

→ **Public** : Il est ouvert aux jeunes de 18 à 26 ans sans niveau de formation préalable.

#### → Ce que vous pouvez faire

Vous suivez une formation de 12 mois d'adjoint de sécurité et une préparation au concours de gardien de la paix. L'indemnité mensuelle est fixée à 597 euros par mois.

#### → Qui contacter ?

[www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr](http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr)

Tél : 0 891 012 222

### Le volontariat de prévention, sécurité et défense civile

#### → Qu'est- ce que c'est ?

Ce volontariat a pour objectif de permettre à des personnes de participer aux missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement dans le corps des sapeurs pompiers.

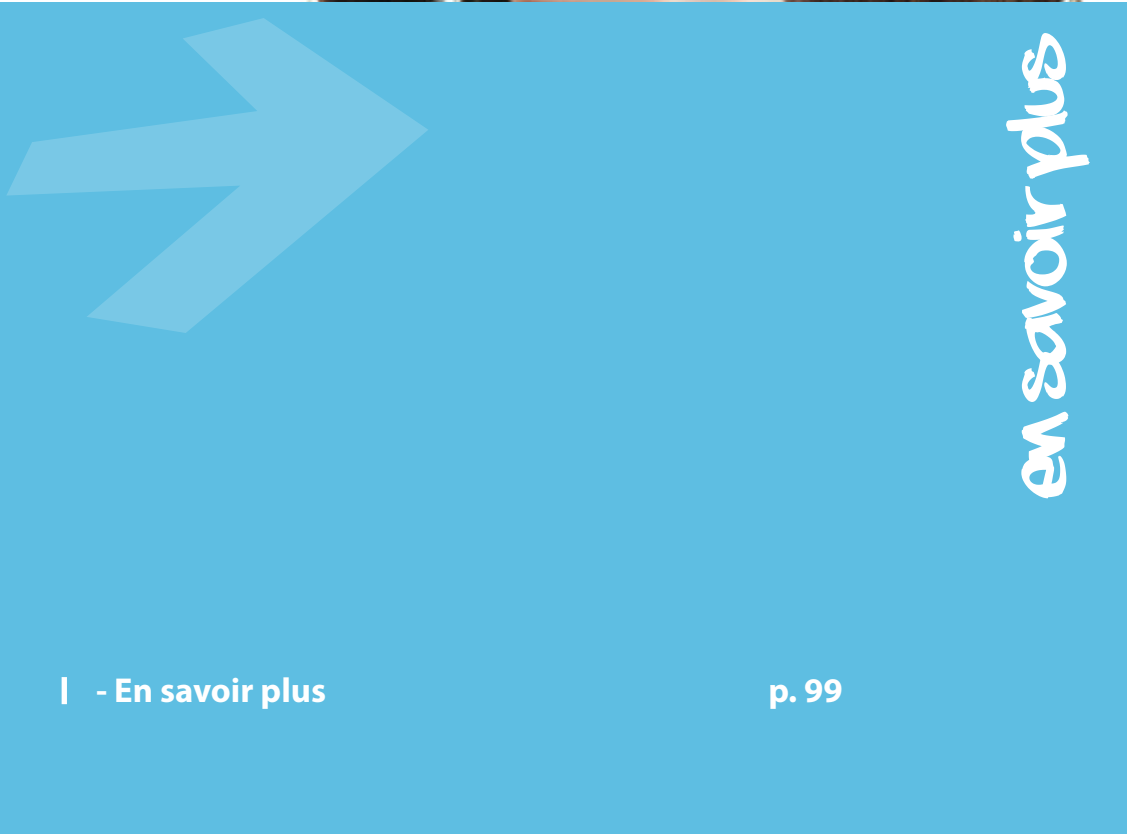
→ **Public** : Ce dispositif concerne les personnes ayant entre 16 et 60 ans. L'engagement est de 5 ans renouvelable. Une indemnité mensuelle de 581 euros est prévue ainsi qu'une couverture sociale.

#### → Qui contacter ?

[www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr)

Les services départementaux d'incendie et de secours.

en savoir plus



en savoir plus



## Documentation disponible au CRIJ et dans les PIJ

### → Les Fiches Actuel CIDJ et ACTUEL Languedoc-Roussillon

- n° 2.09 « Travailler dans l'humanitaire »,
- n° 5.61 « Engagement et bénévolat »,
- n° 5.611 « Les Chantiers de Jeunes Bénévoles »,
- n° 5.62 « Les aides aux projets »,
- n° 5.631 « Créer une association »,
- n° 5.632 « créer ou reprendre une entreprise »,
- n° 8.26 « Le volontariat international »,
- n° 8.53 « Les Programmes Européens ».





# remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires :  
la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Languedoc-Roussillon ;  
le Conseil régional Languedoc-Roussillon ; le Conseil général de l'Hérault ; la CAF de Montpellier et  
la CAF de Béziers.



## Le Guide des initiatives en Languedoc-Roussillon

3<sup>ème</sup> Edition - année 2009

est une publication gratuite, conçue et réalisée par le CRIJ Languedoc-Roussillon

*Nous avons apporté le plus grand soin à la réalisation de ce guide, toutefois si vous notez une erreur, ou une inexactitude, veuillez nous le faire savoir - [info@crij-montpellier.com](mailto:info@crij-montpellier.com)*

**Directrice de la publication :** Catherine DEGUILHEM

**Comité de Rédaction :** Huguette BENHALIMA, Yasmine DHINA, Robert LOUVET, Dominique RIGAL, Agnès THIBULT et Fabrice VILLIERE.

**Conception graphique et maquette :** CREA-NUM - [www.crea-num.eu](http://www.crea-num.eu)

**Co-conception et mise en page :** Mélanie ROUSSEL - CRIJ

**Impression :** Pure impression - [www.pure-impression.fr](http://www.pure-impression.fr)



**Crédits photos :** Fotolia © - Chlorophylle, Felix Mizioznikov, Gleb Semenjuk, soupstock, Patrizia Tilly, kristian sekulic, Jaimie Duplass, Yuri Arcurs, Andrey Kiselev, Franz Pfluegl, olly, FutureDigital-Design, Piotr Marcinski, AKS, Sergey Baybara



[www.crij-montpellier.com](http://www.crij-montpellier.com)

## Le Centre Régional Information Jeunesse Languedoc-Roussillon

### Une équipe au service des jeunes

- **Un lieu d'information pour tous les jeunes, sans rendez-vous dans tous les domaines**  
Etudes, Métiers, Emploi, Formation, Vie Pratique, Logement, Santé, Loisirs, Vacances, Sports, Europe et international
- **Des services** : Offres de jobs et de stages, Service logement, permanence juridique, accompagnement aux projets des jeunes, espace Internet (6 postes en libre accès), Point CV, Point CAF, Point Presse.
- **Un réseau régional** :  
A Carcassonne : CIJA - 04 68 11 29 30  
A Nîmes : BIJ - 04 66 27 76 86  
A Perpignan : BIJ - 04 68 34 56 56  
et 107 Points Information Jeunesse en Languedoc-Roussillon



Centre Régional Information Jeunesse Languedoc-Roussillon

3 avenue Charles Flahault - 34094 MONTPELLIER Cedex 5

Tél. : 04 67 04 36 66 - Fax : 04 67 54 66 71

info@crij-montpellier.com - [www.crij-montpellier.com](http://www.crij-montpellier.com)